



RAPPORT DU COLLEGE COMMUNAL SUR LA GESTION DES AFFAIRES COMMUNALES EN 2021

Etabli par le Collège communal en vertu de l'article L 1122-23 du
Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Présenté au Conseil communal, le 23 mai 2022

Par le Conseil,

Le Directeur général,
V. JAMINET

Le Bourgmestre,
B. HOUET

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE M. HOUET, BOURGMESTRE	5
Le Conseil communal	5
Le Collège communal	5
Le Comité de Direction	5
La sécurité.....	5
Les ressources humaines (personnel communal non enseignant).....	9
La planification stratégique	13
La communication et les publications	14
Les associations patriotiques et le "Devoir de Mémoire"	14
Les grands projets	14
RAPPORT DE M. BRAGARD, ECHEVIN DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DE L'EMPLOI, DES FETES FORAINES, DES MARCHES ET DES BROCANTES	16
Les finances	16
L'emploi.....	17
les foires, les marchés et brocantes et le développement économique	20
RAPPORT DE M. HAESVOETS, ECHEVIN DE L'URBANISME, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA CITOYENNETE ET DE LA GESTION PARTICIPATIVE, DE LA MOBILITE ET DES CULTES.....	22
L'urbanisme et l'aménagement du territoire	22
La mobilité	26
Les travaux effectués aux édifices du culte	28
La comptabilité des fabriques d'église	29
La gestion participative	30
RAPPORT DE MME DELMAL, ECHEVINE DE L'ETAT CIVIL & DE LA POPULATION, DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, ETC.	31
La population	31
L'Etat civil.....	33
L'électorat.....	34
L'Enseignement.....	34
Les bâtiments scolaires	37
L'accueil extra-scolaire	39
RAPPORT DE M. TRILLET, ECHEVIN DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES NTIC.....	40
La culture	40
La Jeunesse	41
Le Conseil communal consultatif des jeunes (CCCJ).....	42
Les sports.....	43
Les mérites soumagards.....	44
Les NTIC et l'informatique	44
RAPPORT DE M. MORDANT, ECHEVIN DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA RURALITE ET DE L'AGRICULTURE, DU PATRIMOINE, DU BIEN-ETRE ANIMAL ET DU TOURISME	46
L'équipement.....	46
l'énergie.....	52
l'environnement.....	54

Le patrimoine et les bâtiments	58
L'agriculture	62
RAPPORT DE MME THOMASSIN, PRESIDENTE DU CPAS, EN CHARGE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA FAMILLE, DES ACTIONS DE SOLIDARITE, DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	63
La cohésion sociale et la famille.....	63
Le logement	65
Le Centre public d'action sociale	68
La santé publique	68

RAPPORT DE M. HOUET, BOURGMESTRE

LE CONSEIL COMMUNAL

En 2021, Mme Virginie DENIS, Conseillère communale (Soumagne Demain) a démissionné. Elle a été remplacée par M. Albert RODEYNS, installé en séance du Conseil communal du 26 octobre 2021.

Au cours de l'année 2021, malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus covid-19, le Conseil communal s'est réuni à 10 reprises, comme la législation le prévoit. Les séances de janvier à juin ont été organisées en visioconférence, pour des raisons de sécurité sanitaire. Elles se sont ensuite tenues, à partir du mois de septembre, dans la salle communale de Melen, afin de respecter les mesures de distanciation sociale.

Les différentes commissions du Conseil communal se sont réunies en fonction des nécessités, en visioconférence lorsque les mesures sanitaires l'exigeaient.

Commission	Réunions en 2021
Commission du Bourgmestre, des affaires générales, de la sécurité, des affaires sociales et du logement	16/06/2021
Commission de l'enseignement et de l'état civil	02/02/2021
Commission de l'aménagement du territoire et des travaux	07/01/2021, 23/06/2021
Commission de la culture, de la jeunesse et des sports	01/03/2021, 10/11/2021
Commission du budget, des finances, du développement économique et de l'emploi	14/01/2021, 17/05/2021, 19/10/2021, 15/11/2021
Commission conjointe Enseign. Jeunesse	15/06/2021
Commission conjointe travaux - Finances	7/10/2021

LE COLLÈGE COMMUNAL

Le Collège communal a tenu 57 réunions du 1er janvier au 31 décembre 2021, dont plusieurs "extraordinaires", liées à la crise sanitaire et aux inondations survenues en juillet.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction s'est réuni en moyenne une fois par semaine (ou plus selon les délais impartis pour l'instruction de certains dossiers).

En fonction des thématiques abordées, les chefs de services sont invités à assister au Comité de direction.

Le Comité de direction restreint Commune-CPAS s'est réuni à plusieurs reprises, notamment pour aborder les préparations budgétaires.

LA SÉCURITÉ

La Zone de Police "Beyne-Heusay – Fléron –Soumagne"

Le montant de la dotation de la Commune de Soumagne en faveur de la zone de police "Beyne-Heusay - Soumagne - Fléron" pour l'année 2021 s'est élevée, après modification budgétaire, à 2.007.215,86 € (1.892.914,66 € en 2020), conformément à la clé de répartition telle que modifiée en séance du Conseil communal du 16 septembre 2019 :

- Beyne-Heusay : 26,419 %,
- Fléron : 38,395 %,
- Soumagne : 35,18 %.

Les critères de répartition sont les suivants :

- le nombre de procès-verbaux initiés liés aux infractions, constats et plaintes au profit de la population;
- le nombre d'habitants par commune composant la zone;
- le nombre d'heures réellement prestées par les policiers et CALOG affectés spécifiquement dans les trois postes locaux au profit des autorités communales.

La lutte contre les incendies et les zones de secours

Le montant de la dotation de la Commune de Soumagne en faveur de la Zone de Secours pour l'année 2021 s'est élevée (après modification budgétaire) à 610.835,74 € (600.551,13 € en 2020).

Pour rappel, en séance du 23 novembre 2020, le Conseil communal a approuvé la nouvelle clé de répartition fixant la dotation communale en faveur de la Zone de Secours VHP comme suit, à partir de 2021 :

- 11% pour Verviers qui possède une caserne professionnelle ;
- 3,85 % pour les communes possédant au moins une caserne de volontaires, répartis au prorata de habitants ;
- 85,15% pour l'ensemble des 19 communes répartis au prorata du nombre d'habitants.

Les sanctions administratives

Pour rappel, les infractions reprises dans le code de police sont réparties comme suit :

- Les infractions environnementales (articles 132 - les dépôts clandestins d'immondices- 138 - feux de déchets- 74 bis (bien-être animal) dont les montants vont de 50 à 100.000 euros dans le Décret Environnement.
- Les infractions relatives à la voirie communale comme les articles 136 (affichage sans autorisation) 135 (dépôt de déchets dans les poubelles publiques) 10 (terrasse sans autorisation sur la voie publique). Ces infractions conduisent à des sanctions allant de 50 à 10.000 euros prévues par le Décret Voirie.
- Les infractions purement administratives qui sont la majorité des infractions au code de police comme par exemple les articles 56 (animal errant sur le domaine public), 20 (non entretien de terrain), 63 (interdiction de la détention d'un chien de catégorie 1 depuis mars 2011) 79 (consommation d'alcool sur le domaine public). Pour ces infractions, le PV parvient en ORIGINAL au FS. Il n'y a pas d'autre destinataire et la sanction est de maximum 350 euros.
- Les infractions dites mixtes comme les articles 76 (dégradation mobilière, immobilière, voie de fait et violence légère, tag), 105 (tapage nocturne, 78 bis (injures), 77 (dégradation de tombeaux), 18 (port du masque ou dissimulation), infractions pour lesquelles la commune de Soumagne a signé un protocole d'accord avec le Parquet de Liège le 7/10/2015 (avec entrée en vigueur au 1er janvier 2016) afin que l'ORIGINAL du PV soit transmis au sanctionnateur avec une simple COPIE au parquet, ce qui signifie IN CONCRETO que le parquet ne poursuivra plus pour ce type de faits et ne citera donc pas à l'audience (avec toutes les conditions évidentes que cela implique, en matière d'indemnisation notamment...)
- Les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement. Il s'agit des articles 178 (a->t) passible d'une sanction fixe de 58 euros et 179 (a->d) entraînant une amende fixe de 116 euros. Les premières, c'est par exemple le fait de se garer dans le sens contraire de la marche, de stationner son véhicule sur les zones d'évitement, de stationner son véhicule trop près d'un passage pour piétons ou d'un arrêt de bus. Les secondes, c'est le fait de se garer sur une place réservée aux personnes handicapées sans être détenteur de la carte ou de se garer deux voire quatre roues sur le trottoir par exemple.
- Les infractions relatives aux chantiers sous/sur/au-dessus des voiries ou cours d'eau.

Mme Carole PIERRET, fonctionnaire sanctionnateur, est habilitée à juger et, au besoin, sanctionner administrativement les contrevenants au code de police.

Les dépôts d'immondices sur la voie publique, les tags et dégradations diverses, les déjections animales, les tapages, les arrêts et stationnements dangereux sont des exemples de comportements qui sont réellement sanctionnés. En effet, les parquets, fortement engorgés, ne sont plus en mesure de traiter les dossiers qu'on pourrait qualifier d'incivilités. Il s'agit pourtant d'une difficulté sociale importante où, sans l'intervention communale, les auteurs resteraient impunis et les autres citoyens impuissants face à l'inertie pénale.

Grâce à la réglementation communale, la police dispose d'un outil de travail efficace. Les policiers ont la possibilité de rédiger des procès-verbaux (à partir de leurs propres constatations des faits) qui sont immédiatement transmis à la fonctionnaire sanctionnatrice.

Sur base des procès-verbaux transmis, celle-ci convoque quand la disposition légale l'exige l'auteur présumé de l'infraction afin qu'il puisse présenter ses arguments, accompagné ou non de son avocat.

M. Jacques PAPIER est également habilité à verbaliser les infractions, qui feront l'objet du même suivi.

Chaque décision est motivée : elle tient compte de la gravité de l'infraction, de la situation personnelle et de l'amendement de l'auteur ou au contraire de la récidive.

La loi laisse à la fonctionnaire sanctionnatrice un délai de six mois pour notifier sa décision : un avertissement ou une amende de maximum 350 € (en vertu de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales), de 58 ou 116 € en matière de roulage (en fonction de la nature de l'infraction) et d'une fourchette allant de 50 à 100.000 € en matière environnementale (le délai pour infliger une sanction administrative a toutefois été allongé -article D.163 du Livre Ier du Code de l'Environnement avec entrée en vigueur le 1.01.21) pour les infractions liées à la voirie communale (sur pied des Décrets wallons des 5 juin 2008 et 6 février 2014) , et enfin de 2,5 € à 7500 € pour celles liées au décret 'impétrants'.

Les mineurs âgés de quatorze ans au moment des faits sont également concernés par les dispositions du code, mais dans ce cas, ils sont assistés par un avocat et l'amende ne pourra pas dépasser 175€, après qu'une médiation a été envisagée.

Notons aussi qu'en matière environnementale en ce qui concerne les dépôts clandestins d'immondices, en plus de l'amende administrative, la Directrice financière réclame la redevance sur l'enlèvement des versages sauvages allant de 100 à 500 euros.

Quelques chiffres propres à Soumagne pour 2021

20 – terrain non-entretenu	1
22 – abattage arbres sans autorisation	2
56 – divagation animaux	6
63 – détention illégale chiens catégorie 1	2
105 – tapage (nocturne/diurne)	19
132 – dépôt clandestin d'immondices	30
132 bis – petit dépôt d'immondices	2
134 – non-respect modalités de collecte	1
178d – A/S	3
178f – A/S	1
178i – A/S	2
178j – A/S	2
178n – A/S	4
178p – A/S	10
179b – A/S	49
179d – A/S	5
76 – dégradation immobilière	3
76 – dégradation mobilière	13
76 – voie de fait/violence légère	3

A/S : infractions relatives à l'arrêt et au stationnement

Décisions rendues (jusqu'au 16.03.22)

Médiation	0
0,00 €/ avertissements	67
50,000 €	2
58,000 €	20
60,000 €	6

100,000 €	13
116,000 €	36
126,000 €	1
150,000 €	2
175,000 €	2
180,000€	1
200,000 €	6

Travaux effectués en 2021 en vue de garantir la sécurité dans divers bâtiments

La remise en état des éclairages de secours dans tous les bâtiments se poursuit.

Vu l'état d'encombrement de certains locaux, le déblaiement des caves et greniers par intervention du service technique s'est poursuivi.

La mise en conformité électrique de bâtiments scolaires via le service technique s'est poursuivie.

Des travaux de remise en conformité électrique ont été poursuivis dans certaines églises.

La centrale incendie de l'école d'Ayeneux a été remplacée.

La Centrale incendie de l'école maternelle de Soumagne-Vallée a été transférée vers le bâtiment « Mineral Product », dans le cadre du projet de remplacement des centraux incendie et détection des bâtiments du Centre culturel.

Le plan communal d'urgence

La Commune est toujours affiliée au système "Be-Alert" pour prévenir la population en cas d'alerte grave sur le territoire. L'outil Be-Alert est constamment amélioré pour suivre les nouveaux réseaux de communication.

La crise liée à la pandémie Covid a été gérée par le niveau fédéral. Plusieurs phases se sont succédé en 2021. La coordination d'urgence communale et le service des manifestations publiques ont veillé au suivi des diverses mesures promulguées par le fédéral et à leur mise en application au niveau de la population, des écoles, de l'administration communale et au niveau des événements publics.

Un Plan d'urgence a été déclenché le 15 juillet 2021 suite aux graves inondations qui ont impacté toute la Belgique. La cellule d'urgence s'est tenue jusqu'au 16 juillet fin de journée.

Outre le travail lors des inondations proprement dites (sacs de sable, vide-cave, déboucher les avaloirs et les bouches d'égout, veiller au bon ordre des bassins d'orage, les nettoyer si nécessaire, etc), plusieurs actions ont été menées pour aider les sinistrés :

- Ouverture d'un centre de dons (17 juillet au 1^{er} octobre) dans un bâtiment mis à disposition par M. DETHIER ;
- Mise à disposition de conteneurs pour évacuer les déchets des citoyens ;
- Aide administrative aux citoyens pour les dossiers d'assurance et/ou du fonds des calamités ;
- Mise à disposition d'un local pour les permanences juridiques « inondations » d'un avocat du Barreau de Liège ;
- Nos ouvriers communaux sont allés en renfort dans les communes voisines ;
- Engagement de 4 personnes sur base d'un subside régional (2 ouvriers et 2 administratifs) ;
- Décentralisation des services communaux (population, Etat Civil, ...) de la Commune de Pepinster dans nos bureaux ;
- Détachement d'un assistant social au CPAS de Trooz durant 1 mois ;
- Ouverture du compte de dons d'espèces en faveur des sinistrés géré au CPAS ;
- Le Collège a autorisé la pose d'un conteneur pour y installer le commerce d'une sinistrée de Trooz ;
- Gros dégâts à l'école communale de Soumagne-Vallée (classes inaccessibles durant toute la fin de l'année – dépôt d'un conteneur sanitaire pour les classes maternelles qui ont été déplacées dans le réfectoire) ;
- Possibilité de prêt sans intérêt de 2 500€ pour les ménages sinistrés ;
- Action « libre-parcours solidarité » lancée par les opérateurs de transports publics, la commune était chargée de distribuer ceux-ci aux personnes remplissant les conditions ;
- Création d'une page web sur le site communal et celui du CPAS afin de centraliser toutes les aides/informations concernant les inondations ;

- Distribution de questionnaires dans les rues impactées par les inondations afin de recenser les besoins/demandes et les transmettre à la Croix-Rouge de Belgique.

LES RESSOURCES HUMAINES (PERSONNEL COMMUNAL NON-ENSEIGNANT)

L'évolution de l'effectif

Chiffres théoriques (Dimona)

Catégories	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Personnel statutaire	33	32	32	31
Personnel contractuel non subsidié	66	64	60	60
APE	67	76	82	83
Autres (apprenti, stagiaire,...)	4	2	1	0
TOTAL	170	174	175	174

Equivalents temps-plein (*)

Catégories	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Personnel statutaire	31.35	29.96	30.15	26.86
Personnel contractuel non subsidié	36.67	34.21	34.36	33.52
APE	72.24	73.66	71.99	73.21
Autres	0.50	1.80	0.80	0.00
TOTAL	140.76	139.63	137.30	133.59

(*) Sans tenir compte des membres du personnel en congé de maladie depuis plus de 6 mois, en interruption de carrière complète ou congé de longue durée.

Les mouvements dans le personnel non-enseignant

Les recrutements

- Désignation d'un(e) responsable du service entretien, à mi-temps, suite au départ en retraite de la brigadière ;
- Engagement d'un(e) conseiller(e) en mobilité et aménagements extérieurs, à mi-temps et à durée indéterminée (l'agent désigné a démissionné début 2022) ;
- Engagement d'un(e) architecte chargé de grands projets stratégiques, à temps plein et à durée indéterminée (l'agent désigné a démissionné).

Les allocations pour fonctions supérieures

- Prorogation de l'octroi d'une allocation pour fonctions supérieures d'agent technique en chef pour un agent technique statutaire jusqu'au 30 septembre 2021.

Les évolutions de carrière et la valorisation des compétences

- Octroi des évolutions de carrière aux agents répondant aux conditions statutaires ;
- Organisation d'examens et de formations pour permettre à certains agents d'être dans les conditions pour obtenir une évolution de carrière - Promotion sociale des intéressés ;
- Les agents qui pourraient accéder à l'évolution de carrière grâce à l'obtention d'un titre de compétence ont été informés des démarches à effectuer (depuis la modification du statut administratif intégrant cette possibilité, 4 agents ont bénéficié de ces dispositions).

Les mises à la retraite

- Mise à la retraite d'un ouvrier machiniste ;
- Mise à la retraite d'un ouvrier polyvalent / imprimerie (contrat « pensionné » en 2022 : 16h/sem.) ;
- Mise à la retraite de trois employées d'administration (Services population, état civil, entretien).

Les emplois bénéficiant d'un subside spécifique

- Maintien de la subvention pour le conseiller en énergie engagé dans le cadre du programme "Communes Energ'Ethiques" ;

- Maintien de la subvention de la conseillère en aménagement du territoire et en environnement.

Les points APE

- Réception de 203 points APE à la commune sur base de "critères objectifs" ;
- Prorogation des conventions APE spécifiques :
 - Subventionnement d'un emploi de puéricultrice temps plein de la MCAE (8 points),
 - Subventionnement d'un emploi de "conseiller en énergie" (8 points) ;
- 34 points reçus du CPAS ;
- Cession de 6 points à la RCA.

Les nominations

- En séance du 22 mars 2021, le Conseil communal a procédé à la désignation du Directeur général communal à titre définitif à l'issue de la période de stage.

Divers

- Plusieurs stagiaires ont été accueillis au sein des services communaux, dans le cadre de leur formation, en respectant les mesures sanitaires établies dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.
- 5 accueillantes d'enfant sont désormais sous contrat communal à durée indéterminée, dans le cadre du projet pilote de l'ONE de passage au statut de salarié des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s.
- 3 agents ont été placés en disponibilité pour cause de maladie.

Le Cadre, les statuts et le règlement de travail

En séance du 26 avril 2021, le Conseil communal a modifié le statut administratif en y intégrant les dispositions relatives à l'octroi d'une dispense de service pour chaque étape d'administration du vaccin "Covid-19", en ce compris le temps nécessaire et raisonnable pour se rendre et revenir du Centre de vaccination.

En séance du 25 mai 2021, le Conseil communal a décidé :

- de modifier le cadre communal par la création du poste de manager du service technique communal de niveau A (chef de bureau technique) ;
- de supprimer les dispositions relatives à la fonction d'agent technique en chef figurant dans l'annexe du statut administratif fixant les conditions particulières de recrutement et de promotion ;
- d'ajouter les dispositions relative à la fonction de manager du service technique communal de niveau A (chef de bureau technique) dans l'annexe du statut administratif fixant les conditions particulières de recrutement et de promotion ;
- d'intégrer les dispositions relatives à la fonction de manager du service technique communal de niveau A (chef de bureau technique) dans le statut pécuniaire.

Les relations avec les organisations syndicales

Les comités particuliers de négociation et de concertation syndicale ont été réunis chaque fois que requis par la législation et compte tenu des mesures sanitaires.

Les formations

Les agents qui en ont fait la demande ont suivi diverses formations utiles à leur évolution de carrière, ainsi qu'en relation avec les matières traitées au sein de leur service. Néanmoins, plusieurs ont été annulées ou reportées en raison de la crise sanitaire et d'autres ont été organisées en visioconférence (webinaires).

Les agents bénéficiant d'une subvention spécifique ont également suivi le programme de formation continue liée à ce subside.

Les prestations supplémentaires

Pour l'année 2021, on observe, de manière générale, une augmentation importante des heures supplémentaires prestées par les agents communaux.

Ces deux dernières années, les absences de certains agents suite au COVID ont entraîné une répercussion sur la charge de travail des agents présents, qui ont souvent dû augmenter leurs prestations pour continuer à offrir un service adéquat au citoyen.

Cette augmentation est plus significative pour le personnel d'entretien et ouvrier. Ces agents ont presté davantage d'heures dans le cadre de la désinfection et des mesures mises en place afin de lutter contre le Coronavirus – Covid-19 (désinfection régulière dans les bâtiments communaux, réalisation de plexiglas pour les bureaux, marquages au sol dans les écoles, transport de matériel pour organiser certaines réunions dans des locaux adéquats, etc.).

La proposition de modification du règlement de travail, qui vise à appliquer pour les membres du service technique un horaire de type "flottant", comme pour les agents administratifs, n'a pas encore été concrétisée. Pour rappel, les agents soumis à l'horaire "flottant" ont possibilité d'arriver entre 7h30 et 8h30 et de partir entre 16h30 et 18h, ce qui permet de gérer les heures de manière plus souple. Les heures supplémentaires ne sont comptabilisées comme telles qu'après 18h ou le week-end.

A ce jour, le nouveau système de garde mis en place n'a pas encore permis d'améliorer la situation.

Pour les surveillantes scolaires et les accueillantes conventionnées, il n'y a pas d'heures supplémentaires.

Quelques chiffres extraits du logiciel de pointage

	31-12-18	31-12-19	31-12-20	31-12-21
Situation globale (solde heures à récupérer)	10857	12119	14261	17052
Nb agents	129	144	155	165
Moyenne par agents	84,16	84,16	92,01	103,35
Services administratifs	4424	4055	4494	4937
Nombre agents	46	48	49	54
Moyenne par agents	96,17	84,48	91,71	91,43
Bibliothèque	56	27	27	41
Nombre agents	3	3	3	3
Moyenne par agents	18,67	9,00	9,00	13,67
Personnel d'entretien	323	617	940	1502
Nombre agents	28	32	41	43
Moyenne par agents	11,54	19,28	22,93	34,93
MCAE	829	718	742	741
Nombre agents	10	12	13	13
Moyenne par agents	82,90	59,83	57,11	57,00
Service technique	2921	3972	4692	5172
Nombre agents	4	5	5	5
Moyenne par agents	730,25	794,40	938,40	1034,40
Personnel ouvrier	2445	2727	3363	4653
Nombre agents	40	43	43	46
Moyenne par agents	61,13	63,42	78,21	101,15

Le Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT)

Les accidents du travail

En 2021, 9 agents communaux ont rentré une déclaration d'accident du travail – 6 ont été reconnus comme tels, 2 ont été refusés et 1 est toujours en attente de décision de la Compagnie d'Assurance.

Les agents concernés sont : 6 ouvriers, 1 agent administratif, 1 puéricultrice et 1 agent du service technique.

3 accidents ont entraîné une incapacité de travail de plus de 30 jours. Pour des lésions de type : fracture de la malléole et contusions épaule.

2 n'ont entraîné aucune incapacité.

Les accidents ont pour causes principales :

- Trébuchement,
- Chute objet lourd,
- Faux-mouvement en déplaçant du mobilier.

Les principales lésions sont :

- Contusions dorsales, cervicales et lombaires,
- Entorses et froissement musculaire,
- Plaies superficielles.

La responsabilité de la Commune n'a été mise en cause dans aucun des accidents.

Evolution :

Année	Nombre d'accidents du travail (reconnus comme tels)	Jours non prestés résultant des AT
2002	20	614
2003	33	699
2004	35	734
2006	22	556
2007	21	331
2008	15	303
2009	13	264
2010	19	368
2011	12	168
2012	15	225
2013	08	193
2014	13	68
2015	15	263
2016	09	73
2017	11	112
2018	14	165
2019	17	355
2020	8	390 (*)
2021	6	391 (*)

(*) dont 3 incapacités toujours en cours pour des accidents antérieurs.

Le personnel SIPPT

Le SIPPT comprend un conseiller en prévention niveau 1 : Anne-Françoise DENGIS, également coordinatrice sécurité-santé et coordinateur PLANU.

Deux agents sont conseillers en prévention niveau 3 : Myriam BERNABEO pour le CPAS et Nathan PETIT pour le Centre Culturel.

La formation des agents en matière de sécurité

L'agenda et la possibilité de formations se sont totalement restreints vu l'impossibilité de réunir des personnes suite aux mesures Covid.

Les équipements de protection

Des pictogrammes de sécurité, évacuation, incendie et point de rassemblement ont été mis en place dans divers bâtiments communaux.

Bien-être au travail

Le remplacement de chaises de bureau se poursuit chaque année pour renouveler in fine l'ensemble du parc.

Comme en 2020, la problématique du Covid a occupé une part très importante du temps du SIPPT en 2021.

Quelques actions sont à relever :

- La poursuite des diverses procédures Covid aussi bien pour l'Administration communale et le CPAS que pour les écoles : les mesures ont évolué au cours du temps en fonction des diverses réglementations en vigueur et des ajustements constants se sont avérés nécessaires;
- La distribution interne des moyens de lutte contre le Covid (masques, gants, gel hydroalcoolique et spray désinfectant de surface);
- L'affichage des consignes Covid dans tous les bâtiments;
- La mise en place des mesures de protection ;
- La poursuite des mesures liées au télétravail, à la rotation dans les équipes, etc.;

LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

Le Directeur général est spécialement chargé de la mise en œuvre du PST (programme stratégique transversal), outil de gouvernance pluriannuel, reprenant la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixé.

Outre le rôle central du Comité de Direction dans le suivi du PST, en concertation avec le Collège communal, Mme Manon JOSEPH a été désignée, courant de l'année 2021, en qualité d'agent communal chargé du suivi informatique et organisationnel du PST, avec une supervision étroite du Directeur général.

Conformément au décret du 19 juillet 2018 le Collège communal, en séance du 14 décembre 2021, a procédé à l'évaluation à mi-législature du PST. Celle-ci a été présentée au Conseil communal début 2022. Le PST sera adapté au vu, notamment, de la nouvelle politique en matière de ressources humaines et des nouveaux projets décidés par les autorités politiques. Il est notamment prévu d'impliquer la population dans toute une série de projets, principalement les projets importants. Le Collège doit cependant se positionner sur la manière d'associer de manière constructive les citoyens.

LA COMMUNICATION ET LES PUBLICATIONS

Afin d'assurer une communication avec les citoyens la plus large et la plus efficace possible, nous avons considérablement intensifié les actions en ce sens.

Ainsi, nous avons développé une page facebook communale mais aussi des pages particulières dédiées aux écoles, au Plan de Cohésion Sociale, au Centre Sportif, à la Bibliothèque ou encore à l'Espace Jeunes. Une page « marché et brocante de Soumagne » a aussi été mise en ligne pour attirer les visiteurs.

L'objectif est d'informer rapidement les citoyens en fonction de leurs centres d'intérêt. Le nombre de personnes qui suivent l'actualité de notre page communale Facebook ne cesse d'augmenter ces dernières années ce qui en a fait un moyen de communication privilégié entre nos services et nos habitants.

Notre trimestriel d'informations communales, le Soumag a été profondément retravaillé avec l'ajout de 4 pages supplémentaires de rédactionnel. Nous accordons une attention toute particulière au contenu rédactionnel et à la variété des informations qui y sont relayées.

Nous poursuivons également la rédaction de notre newsletter mensuelle et mettons à jour ou éditons, notamment, les publications suivantes :

- un guide commercial ;
- un folder de promotion des écoles de l'enseignement fondamental, distribué en toutes-boîtes, avant la rentrée scolaire ;
- une brochure sur les promenades ;
- un guide des fêtes de villages ;
- un guide sportif.

Nous avons également réalisé des toutes-boîtes destinés à l'information des citoyens de Soumagne sur de nouveaux services tels que, par exemple, la création d'un E-Guichet.

Enfin, notre service communication a également réalisé des capsules vidéo à l'intention du grand public.

LES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET LE "DEVOIR DE MÉMOIRE"

En raison de la crise sanitaire, les manifestations en faveur du « Devoir de Mémoire » n'ont pas pu être organisées de manière habituelle. Néanmoins, des actions d'hommage, en comité restreint, ont été menées pour commémorer le 8 mai.

En ce qui concerne la commémoration du 11 novembre, nous avons pu, après 2 années, célébrer une messe en l'église d'Ayeneux suivie du traditionnel hommage aux monuments et cimetières d'Ayeneux.

Des gerbes ont également été achetées pour garnir les différents monuments aux morts de la commune.

LES GRANDS PROJETS

L'aménagement du centre de Soumagne-Vallée

L'aménagement du centre de Soumagne-Vallée est repris dans le Plan « Mobilité et Infrastructures pour tous 2020.2026 » du Gouvernement wallon. Le projet a été relancé en 2021. Plusieurs rencontres avec les citoyens et les commerçants ont été organisées afin de finaliser le projet d'aménagement. Celui-ci a été validé par le Collège communal lors du premier semestre 2022 et une demande de permis d'urbanisme sera introduite par la Région wallonne.

L'aménagement du rond-point du Carrefour de la Chapelle

Les travaux d'aménagement du rond-point de la Chapelle ont été entamés le 17 février 2021. Malheureusement, suite aux inondations de juillet, plusieurs semaines de retard ont été cumulées. Le chantier sera finalisé dans le premier semestre 2022.

La revitalisation urbaine de la place de la gare

Voir dans le chapitre Urbanisme – Aménagement du territoire (rapport de M. HAESEVOETS).

L'aménagement du site REIMCO (anciens établissements ONSSELS)

Un recours est toujours pendant.

Un autre projet est à l'étude auprès du propriétaire du terrain, qui n'appartient pas à la commune.

Cependant, préalablement au dépôt d'un permis d'urbanisme pour la réhabilitation de cet espace privé, il y a lieu de déterminer la stratégie et définir les objectifs d'aménagement du territoire dans le SDC.

La centralisation des services communaux dans les locaux de l'ancienne usine coopérative "grande Barre"

Dans le cadre du projet visant au rassemblement et à la centralisation des services communaux dans les bâtiments de l'ancienne usine de la Coopérative et de Mineral Product, les bureaux d'études Convergences et BIRON de Liège ont été désignés le 29 décembre 2021 pour :

- d'une part, finaliser l'étude de faisabilité technique, financière et organisationnelle du projet afin de donner au Collège communal une vision à large échelle des défis et des phases nécessaires à la réalisation de ce grand déménagement ;
- d'autre part, proposer à la commune un avant-projet définissant les grands axes de cette opération et un cahier des charges visant à préparer la mission d'auteur de projet.

LES FINANCES

Les subsides aux groupements et aides exceptionnelles

Pour 2022, une somme de 28.464 € a été distribuée durant le mois de décembre 2021 à 42 groupements soumagards.

La fiscalité

Pour l'année 2021 la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices, les centimes additionnels au précompte immobilier et la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ont été maintenues à leurs taux antérieurs.

Le budget 2021

Budget initial

En séance du 22 novembre 2021, le Conseil communal a adopté le budget communal de l'année 2022. Le vote a été précédé de la prise de connaissance d'une note de politique générale et financière établie par le Collège communal.

Au budget extraordinaire

Le service extraordinaire du budget 2022 se clôture à l'équilibre grâce à un prélèvement de 306.501,10 € qui a été opéré sur les réserves extraordinaires.

Par rapport au budget final de l'exercice 2021 (après modifications budgétaires), les dépenses d'investissement diminuent de 1.418.414,06 € pour atteindre 4.451.050 €. En ce qui concerne les dépenses de dettes, elles sont de 36.286,10 € (libération des participations AIDE).

Les principaux projets figurant dans le programme d'investissements de l'année 2022 sont :

- Restauration de l'église Saint Lambert (2ème phase) : 650.000 € dont 240.503,74 € de part communale,
- Aménagement des bureaux du Centre Culturel : 500.000 € dont 100.000 € de part communale,
- Etudes et travaux aux logements de transit de Fêcher : 427.000 € dont 195.000 € de subsides,
- Chemin rue du Fawtay/rue des Pépinières : 249.000 € dont 92.130 € de part communale,
- Réfection extraordinaire de la rue Charles Hansez : 215.500 €,
- Aménagement d'un parking de co-voiturage : 200.000 € dont 50.000 € de part communale,
- Achat d'une pelle à pneus : 200.000 €,
- Rénovation des infrastructures du RFC Soumagne : 162.500 € dont 81.250 € de part communale,
- Isolation de la toiture de l'école d'Ayeneux : 140.000 €,
- Jonction rue de l'Egalité/rue des Prairies : 126.500 € dont 20.240 € de part communale,
- Accès au Ravel depuis la rue Labouxhe : 110.600 € dont 17.696 € de part communale,
- Réfection rue Pont Al Planche : 90.500 €,
- Accès au Ravel depuis la N3 : 89.700 € dont 14.352 € de part communale,
- Réfection rue des Anges : 87.000 €,
- Achat d'une camionnette avec compacteur : 85.000 €,
- Rénovation de la toiture et des corniches de la chapelle de Micheroux : 70.000 €,
- Chemin Fawtay/rue Campagne : 68.700 € dont 25.419 € de part communale,
- Abris pour vélos : 65.700 € dont 10.512 € de part communale,
- Chemin Militaire/rue du Thier : 64.100 € dont 39.467 € de part communale,
- Projet Pollec – stratégie patrimoniale + PEB : 52.030 € (subsidé pendant 2 ans),
- Acquisition emprise Fond de Gottes (plan anti-inondation) : 50.000 €,
- Honoraires pour l'aménagement des bureaux du Centre Culturel : 50.000 €,
- Réfection de la petite rue Militaire : 45.000 €,
- Optimisation du bassin de rétention Voie de l'Eau : 40.000 €,
- Pont de Magne rue Pont Al Plantche : 40.000 € dont 8.000 € de part communale,
- Pont sentier rue Pont Al Plantche : 40.000 € dont 8.000 € de part communale,

- Finalisation de l'étude hydraulique et égouttage de la zone 6 Soumagne-Wergifosse : 30.000 €,
- Etude préalable pour la réfection de la rue Militaire : 30.000 €,
- Réfection des maçonneries de la chapelle de Micheroux : 30.000 €.

Le coût global de ce programme est estimé à 4.487.336,10 € dont 2.443.097,64 € à charge de la commune. Il est prévu de financer la part communale en ayant recours au fonds de réserve pour 234.527,90 € et aux emprunts pour 2.208.569,74 €.

Au budget ordinaire

Le service ordinaire du budget de l'exercice 2022 se clôture par :

- Un boni de 962,07 € à l'exercice propre, correspondant à la différence entre 20.300.436,32 € de recettes et 20.299.474,25 € de dépenses.
- Un boni de 1.517.816,69 € aux exercices antérieurs.
- L'exercice général se clôture avec un boni de 766.778,76 € correspondant à la différence entre 22.218.253,01 € de recettes et 21.451.474,25 € de dépenses.

Les dépenses

Par rapport au budget final (après modifications budgétaires) de l'exercice 2021 :

- Les dépenses de personnel augmentent de 482.656,83 € pour atteindre 9.442.844,27 €,
- Les dépenses de fonctionnement diminuent de 373.094,47 € pour atteindre 2.214.334,26 €,
- Les dépenses de transferts augmentent de 233.910,36 € pour atteindre 6.806.755,20 €,
- Les dépenses de dette augmentent de 234.478,70 € pour atteindre 1.835.540,52 €.

Les recettes

Par rapport au budget final de l'exercice 2021 :

- Les recettes de prestations diminuent de 160.969,36 € pour atteindre 841.132,52 €,
- Les recettes de transferts augmentent de 301.470,89 € pour atteindre 18.573.517,89 €,
- Les recettes de dette diminuent de 5.29,63 € pour atteindre 133.785,91 €,
- Les recettes de prélèvements augmentent de 431.360,28 € pour atteindre 752.000 €.

Charges nettes par habitant

- Voirie : 202 €,
- Assistance sociale : 140 €,
- Police : 120 €,
- Immondices : 59 €,
- Enseignement : 53 €,
- Pompiers : 37 €.

Divers

La caisse de la Directrice financière a fait l'objet de vérifications régulières, comme requis par le code de la démocratie locale et de la décentralisation. Aucun problème n'a été relevé.

L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi

En 2021, il n'y a eu que **450** visites (pour travailler dans l'espace technologique et/ou pour s'inscrire/se réinscrire et effectuer des démarches administratives et/ou pour demander des conseils de recherche d'emploi, pour leur CV, leur lettre de motivation, ...).

En cette année COVID et confinement, la plupart des contacts avec les usagers ont eu lieu via téléphone et entretiens TEAMS, et donc comptabilisés d'une autre manière.

De plus, nos visiteurs étaient, habituellement, comptabilisés via une borne qu'il n'a plus été possible d'activer durant cette pandémie, pour des raisons sanitaires.

170 chômeurs complets indemnisés et jeunes en stage d’insertion ont été accompagnés par les conseillères de la Maison de l’Emploi de Soumagne sous la forme classique. Tandis que d’autres bénéficiaient de formules plus numériques. Les parcours d’accompagnement consistent en un premier entretien de bilan professionnel pour faire le point sur la situation de la personne, définir les métiers dans lesquels elle recherche ou va rechercher de l’emploi, décliner un Plan d’Actions des différentes étapes qui vont jaloner son parcours. Suivent alors, une série de contacts en face-à-face, par téléphone et mail pour assurer le coaching de la personne ainsi que le suivi des actions menées et le réajustement du parcours.

La durée de ces parcours dépend des attentes et des besoins des personnes en accompagnement. Cela peut varier de quelques mois à plus d’un an.

Au bout de plusieurs mois sans accompagnement, si la personne n’a toujours pas retrouvé d’emploi, elle sera à nouveau accompagnée par la même conseillère afin de relancer ses recherches et d’avancer dans son parcours d’insertion.

Le FOREM et la Maison de l’emploi accompagnent désormais les personnes âgées de 18 à 65 ans.

Les autres activités ont été peu nombreuses puisque nous n’avons plus pu recevoir d’usagers ni de partenaires. L’activité partenariale, elle-même, a fort ralenti pour laisser place à des entretiens par téléphone.

Nous espérons que cette année 2022 nous permettra de renouer avec toutes ces activités tellement utiles à notre public. Toutefois, le Forem est en pleine mutation. La Région Wallonne, dont il dépend, souhaite développer une offre de service numérique, la plus étendue possible. Désormais, les entretiens auront lieu via les outils numériques pour tous les usagers qui en sont pourvus. Bien entendu, les personnes moins proches du numérique seront toujours les bienvenues au Forem et tout particulièrement dans les Maisons de l’Emploi pour continuer leur accompagnement sous la forme classique de rendez-vous en présentiel.

L’Agence locale pour l’emploi

Quelques statistiques (au 31 décembre 2021)

	En 2020		En 2021	
	Nombre	Précisions	Nombre	Précisions
Nombre d’heures effectuées en moyenne par les travailleurs ALE	552	Par mois	585	Par mois
Nombre de travailleurs volontaires	81	32 femmes 49 hommes	73	31 femmes 42 hommes
Nombre d’utilisateurs inscrits depuis la création de l’ALE	1.557	1.491 (particuliers) 27 (A.S.B.L.) 22 (assoc. non comm.) 3 (autorités locales) 5 (horticulteurs) 8 (établissements d’enseignement) 1 (maison de repos)	1.593	1.526 (particuliers) 28 (A.S.B.L.) 22 (assoc. non comm.) 3 (autorités locales) 5 (horticulteurs) 8 (établissements d’enseignement) 1 (maison de repos)
Nombre d’utilisateurs en ordre d’inscription	109		109	
Nombre de chômeurs complets indemnisés (C.C.I.) remplissant les conditions pour s’inscrire à l’A.L.E.	244	112 femmes 132 hommes	243	107 femmes 136 hommes
Nombre de bénéficiaires du RIS au CPAS à Soumagne	209	(RIS)	198	(RIS)

Evolution sur l'année

Mois	Nombre de trav. potentiels	Nombre d'utilisateurs inscrits depuis la création de l'ALE	Nouvelles inscriptions d'utilisateurs en 2021	Nombre d'heures payées par chèques non-nominatifs EDENRED (5,95 €)	Nombre d'heures payées par chèques nominatifs EDENRED (7,45 €)	Nombre d'heures payées par chèques horticulture EDENRED (6,20 €)
Janv. 21		1.557	+ 0	367	42	320
Fév. 21		1.557	+ 0	211	51	47
Mars 21		1.562	+ 5	273	126	20
Avril 21		1.565	+ 3	370	135	50
Mai 21		1.568	+ 3	250	126	85
Juin 21		1.575	+ 7	352	99	65
Juill. 21		1.578	+ 3	477	183	20
Août 21		1.586	+ 8	314	126	100
Sept. 21		1.589	+ 3	557	107	0
Oct. 21		1.590	+ 1	356	82	105
Nov. 21		1.593	+ 3	411	13	60
Déc. 21	441	1.593	+ 0	584	80	452
TOTAL		1.593	+ 36	4.522	1.170	1.324

(*) 377 chèques non déductibles à 5,95 €, 98 chèques déductibles à 7,45 € et 110 chèques à 6,20 € destinés à l'horticulture sont payés en moyenne par mois.

Remarques

- Pas de droit d'inscription.
- Le coût d'un chèque non déductible est de 5,95 €.
- Le coût d'un chèque déductible (à 30 %) est de 7,45 € (soit 5,22 € net).
- Pour les horticulteurs le prix est fixé par le gouvernement à 6,20 € / chèque.

Les activités les plus demandées sont :

- Activités de jardinage.
- Tâches ménagères dans les asbl,
- Petits travaux de bricolage (peinture, réparations diverses, ...).
- Garde d'enfants et de personnes âgées.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale

Membres représentant le Conseil Communal :

- M. BRAGARD Peter, rue des Ecoles 22 A à 4632 Cerexhe-Heuseux
- M. DECORS Yves, Thier Hamal 7 A à 4631 Evegnée-Tignée
- M. DEWANDRE Ghislain, rue Valeureux Champs 12 à 4632 Cerexhe-Heuseux
- M. HERMAN Michel, rue Rafhay 95 à 4630 Soumagne
- Mme WERNER Liliane, rue du Maireux 66 à 4630 Soumagne
- Mme PAQUAY Marie-Thérèse, rue Barthélémy Laruth 14 à 4630 Soumagne

Membres représentant le Conseil National du Travail :

- M. BREE Philippe, rue des Pépinières 30 à 4632 Cerexhe-Heuseux
- M. HENRY Marc, Voie de Liège 25 à 4630 Soumagne
- M. LOVENFOSSE Mathieu, Place du Centenaire 9 à 4630 Soumagne
- M. NAVEAU Daniel, rue du Marais 9 à 4630 Soumagne
- Mme VALENZANO Sandrina, rue Haisse 32 à 4670 Mortier
- M. WAUTHIER Guy, rue longue Voie 49 à 4630 Soumagne

Les titres-services

Les utilisateurs s'inscrivent à l'ALE Titres-Services de SOUMAGNE et chez SODEXO où ils commandent leurs titres-services au prix de 9,00 € (déductibles à 10%), soit 8,10 € net.

Le prix des Titres-Services est fixé par la Région Wallonne.

Au 31 décembre 2021, l'ALE Titres-Services de SOUMAGNE compte 30 aides ménagères et 1 employée qui satisfont les demandes de 352 ménages.

Depuis le 15 mai 2017, l'ALE Titres-Services de SOUMAGNE a également ouvert une Centrale de Repassage.

Le taxi RUR'ALE

A la date du 31 décembre 2021, 282 utilisateurs différents ont déjà bénéficié des services du Taxi Rur'ALE. En 2021, le Taxi Rur'ALE a effectué environ 1.266 trajets.

Les plans d'embauche

Le plan SINE

Les demandes pour obtenir un plan SINE ou des renseignements sur celui-ci peuvent se faire auprès de l'ALE de Soumagne.

LES FOIRES, LES MARCHES ET BROCANTES ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les brocantes

L'ACS GYM a continué l'organisation de la brocante dominicale. La brocante du 15 août a été organisée rue de la Siroperie également.

Les brocantes des fêtes de village ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

Le marché public hebdomadaire

Le marché a été organisé du mois d'avril à fin septembre sur la Place de la Gare. En moyenne, 10-15 ambulants étaient présents chaque dimanche. Lorsque les conditions sanitaires l'ont permis, une terrasse a été installée au centre pour accueillir les visiteurs. Quelques animations ont été organisées : château gonflable, tombola, musicien. Une distribution de sac « shopping » a été faite à deux reprises.

Une page Facebook commune pour le marché et la brocante a été créée pour promouvoir ces activités.

La promotion du commerce local

Les « capsules business » n'ont pas pu avoir lieu.

La tombola de fin d'année a pu être organisée. Plus de 30 commerces ont participé et ont offerts de nombreux bons et lots. Ce ne sont pas moins de 3 500 bulletins qui ont été totalisés dans les urnes. La commune a offert 10 bons de 25 € ainsi qu'un bon pour un week-end gastronomique d'une valeur de 500 €. 150 gagnants ont été tirés au sort.

Guide du commerce local

Le Guide communal et commercial est toujours accessible en ligne via www.soumagne.be. Il est continuellement mis à jour. Une nouvelle version papier a été distribuée au début du mois de septembre dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Législation sur le jour de fermeture hebdomadaire obligatoire dans les commerces

Le collège communal, en collaboration avec Soumagne Shopping ASBL, a arrêté le calendrier annuel des dérogations, pour l'année 2021. Il a été tenu compte d'un jour supplémentaire de dérogation pour le "Week-end du client".

Le Développement économique

Zoning de Tignée

De nouveaux permis d'urbanisme et d'environnement ont été délivrés ou sont en cours d'instruction.

Permis d'implantations commerciales

En 2021, quelques petits nouveaux commerces ont ouvert leurs portes sur le territoire de la commune : salon d'esthétique, établissement pour la petite restauration, garage automobile, cuisiniste, ...

L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Quelques statistiques urbanistiques

Nombre de nouveaux dossiers d'urbanisme en 2021

	Nouv. dossiers	Remarques	Octroi	Refus	Abandons ou irrecevables	En cours
Permis A (CoDT)	123		76	5	4	43
Permis B (CoDT)	43		22	1	8	13
Permis d'urbanisation (PLU)	0		-	-	-	2
Modification PLU	3		-	-	-	3
Certificats d'urbanisme n° I	5		5	-	-	-
Certificats d'urbanisme n° II	0		-	-	-	-
Avis préalable	87	Avis circonstanciés	87	-	-	-
Avis de notaires	448		448	-	-	-
Vérifications d'implantation	75		75	-	-	-

Infractions	28	17 Rédactions de PV et plusieurs dossiers dont enquête a été ouverte				
Contentieux CE, Cours et Tribunaux	0	Nouveaux dossiers au Conseil d'état, TPI, Cour d'Appel et Cassation (uniquement suite de litiges existants)				
Recours GW	8	Nouveaux dossiers auprès du GW				
Saisines FD ou GW	1	Dossiers hors délais				

Les permis d'urbanisme instruits durant l'année 2021 ont permis de créer 35 nouveaux logements (33 créations d'appartements neufs ou dans des immeubles existants et 26 nouvelles maisons).

Il y a en outre un potentiel de :

- 44 lots dans la rue Célestin Demblon, dont les permis seront sollicités après réalisation des travaux d'équipement ;
- ceux prévus dans le projet de revitalisation urbaine (voir chapitre qui lui est consacré) ;
- les permis d'urbanisation placés en stand by durant l'étude du SDC (39 lots) ;
- un permis d'urbanisation non encore déposé mais dont la RIP a eu lieu pour environ 55 lots, en stand by durant l'étude du SDC ;
- 20 logements dans le lotissement T-PALM.

Quant aux permis de lotir et d'urbanisation, aucun nouveau lot à bâtir n'a été autorisé durant 2021.

Les dossiers d'urbanisme en cours

Le Zoning SPI de Tignée

Les demandes de permis continuent d'être déposées : 2 modifications ou transformation sous forme de permis d'urbanisme durant l'année 2021.

Le projet de LOTINVEST IMMOBEL, rue de l'Égalité

La demande de permis d'urbanisation pour un projet de lotissement de ± 55 lots n'a pas encore été déposée, suite aux modifications d'impositions de l'AIDE, en terme d'égouttage. Ce dossier est donc reporté sine die.

Le projet DIADE, avenue de la Libération

Ce projet concerne la démolition de l'ancienne ferme et la reconstruction d'un immeuble de 21 appartements. Plusieurs recours ont été déposés par le demandeur et par la commune contre le permis octroyé par le Fonctionnaire-délégué sur saisine. Ces recours sont toujours en cours d'instruction. Un projet remanié limité à 13 logements a été instruit en 2021.

Le projet d'implantation d'un nouveau centre commercial, avenue de la Résistance

Le permis de 2017 a été annulé par le Conseil d'Etat. Toutefois, un recours en tierce opposition a été déposé et ce recours est toujours en cours d'instruction.

Un nouveau projet est à l'étude auprès du propriétaire du terrain.

Le projet de lotissement IMMOBEL rue Célestin Demblon

Le permis d'urbanisme relatif aux infrastructures a été déposé et est toujours en cours d'instruction en ce qui concerne la création d'un bassin de rétention

Le projet d'éco-quartier WIC², rue de la Clef

Un permis d'urbanisme est en cours d'instruction pour la construction de 47 logements, 3 habitations et 3 surfaces commerciales. Le Conseil communal a refusé la modification de la voirie.

Le projet de constructions groupées BATICO, rue Reneupré

Un permis d'urbanisme est en cours d'instruction pour la construction de 21 maisons sur le site de l'ancien club de tennis des Trois Chênes. Le Conseil communal a refusé la création d'une nouvelle voirie, décision confirmée en recours par le Gouvernement wallon.

Le projet de constructions groupées GENERAL CONSTRUCTION, rue Longue Voie

Un permis d'urbanisme est en cours d'instruction pour des terrains situés en contrehaut du lotissement VALECO en vue d'y construire 14 maisons et 14 appartements. Le Conseil communal a refusé la création d'une nouvelle voirie. Le demandeur a introduit un recours auprès du Gouvernement wallon contre cette décision.

Le projet de constructions groupées BLAVIER, rue Hotton

Une demande de CU2 pour la construction de 3 immeubles de 6 appartements a été refusée.

Le projet de construction groupées SOLIMMO, rue Nicolas Mornard

Une première phase avait été autorisée en vue de construire l'ensemble des voiries sur le site ainsi que 13 maisons et 2 immeubles à appartements

La seconde phase a été réétudiée pour supprimer le 3^{ème} immeuble à appartements et réduire le nombre de maisons à 21 logements. Le permis d'urbanisme a été octroyé.

Le projet T-PALM, rue Joly

Une demande de modification du permis d'urbanisation est en cours d'instruction en vue de construire un immeuble d'environ 16 logements et 4 maisons semi-mitoyennes.

Les demandes de permis d'urbanisation

2 permis d'urbanisation sont toujours en stand by

- Projet de 20 lots rue des Carmes
- Projet de 19 lots rue des Artisans

Le schéma de développement territorial

Le SDT a été adopté par le gouvernement wallon le 16 mai 2019 (MB le 12/12/2019), mais n'est pas encore entré en vigueur.

Le schéma de développement communal

Le Conseil Communal a décidé de se doter d'un schéma de développement communal comprenant un volet schéma de développement commercial et un plan de prévention des risques d'inondation.

L'élaboration de ce document fait appel à la participation citoyenne.

L'étude de l'abrogation du SOL n° du Quartier Trillet fait également partie de la mission qui a été confiée au bureau d'étude Pluris.

En 2021, l'analyse contextuelle du SDC et du SCDC a été réalisée sur base des recherches effectuées par le bureau d'études, de workshops avec le comité de pilotage du SDC, mais aussi avec la participation citoyenne au travers de l'enquête publique et de la rencontre de témoins clés.

Le résultat a été présenté au Collège, Conseil, CCATM, SPW-DAL et Fonctionnaire-délégué.

La population a également pu participer à deux séances d'ateliers participatifs.

Toutes ces études ont permis de dégager les enjeux. La rédaction des objectifs est en cours, en vue d'établir la stratégie de développement du territoire et d'affiner le plan de secteur.

Le CODT

Des formations à destination des agents communaux sont dispensées afin de se tenir à jour.

La conseillère en aménagement du territoire et urbanisme

En 2021, le Collège communal devait adopter le rapport annuel d'activités 2020 du service communal de l'urbanisme en vue d'obtenir la subvention régionale relative à l'emploi de notre conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme. Le ministre a accordé le subside, d'un montant de 22.000 €.

L'expert provincial du cadastre

Dans le cadre de la convention de mutualisation d'agents provinciaux pour poursuivre la mission d'indicateur expert du cadastre, un agent provincial se rend en moyenne 1 jour par quinzaine à la commune afin de transmettre les données nécessaires au cadastre pour établir le RC des nouvelles constructions et des transformations, et permettre à la région wallonne de procéder à la taxation du précompte immobilier.

La mission consiste aussi à assister les citoyens dans leurs démarches en vue de régulariser leur situation auprès du cadastre.

Les réunions interservices

Une réunion hebdomadaire a été mise en place, en présence des responsables des services urbanisme, environnement, équipement, patrimoine, logement, mobilité, ainsi que les échevins ayant ces compétences dans leurs attributions afin de discuter des projets en cours et des diverses demandes de citoyens pour lesquelles une analyse pluridisciplinaire s'impose.

Recrutement d'un agent constateur à mi-temps

Au mois d'octobre, un agent constatateur a été recruté pour la gestion des infractions urbanistiques. Il a en charge la poursuite des infractions, la vérification de la conformité des travaux au regard des permis octroyés et la mise en place d'une stratégie visant à agir en amont pour inciter les détenteurs de permis à respecter les dispositions de l'autorisation délivrée.

La commission communale consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM)

La composition de la CCATM a été modifiée à 2 reprises durant 2021 suite à la démission de 3 membres :

- 1 au sein du quart communal pour cause de déménagement hors commune,
- 2 au sein du secteur privé, dont un pour cause de déménagement hors commune.

Didier RAHIR, Président

Jean-Michel HAESEVOETS, Echevin

Shanti DALEM, CATU, Secrétaire

Arianne THOREZ, Architecte Secrétaire a.i.

Quart communal

Représentants de la majorité :

- ABRASSART Benoît, Membre effectif
- MARTIN Anne-Catherine, Membre suppléant
- GAUDE Thierry, Membre effectif
- PAQUAY Michel, Membre suppléant (en attente de l'approbation ministérielle)

Représentants de l'opposition :

- RUMORO Pietro, Membre effectif
- BRAYEUR Marie-Rose, Membre suppléant

Représentants du secteur privé

- DEL FIORE Marc, Membre effectif
- CIAVOLI Nathalie, Membre suppléant

- TEHEUX Jacques, Membre effectif
- PARTHOENS José, Membre suppléant

- MOREAU Michaël, Membre effectif
- LOOS Joëlle, Membre suppléant

- MOTTE dit FALISSE Sylvie, Membre effectif
- LOVENFOSSE Mathieu, Membre suppléant

- DETALLE Jean-Luc Membre effectif
- MORET Luc, Membre suppléant

- WERNER Liliane, Membre effectif
- DEBOIS Jean, Membre suppléant

- TARGNION Véronique, Membre effectif
- HERBIN Agnès, Membre suppléant

- FINNICH Mustapha, Membre effectif
- DECORS Yves, Membre suppléant

- RASKIN Sylvianne, Membre effectif
- MORDANT Emile, Membre suppléant

Les remplacements des membres démissionnaires, hors quart communal, sont choisis au sein de la réserve de recrutement durant la législature en cours.

Le Conseil communal a approuvé le 22 mars 2021, le rapport annuel d'activités 2020 de la CCATM (Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité) et a sollicité du Service public de Wallonie-Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme-Direction de l'aménagement local le subside prévu pour

le fonctionnement pour cette commission. Ce subside, d'un montant de 4500 €, a été accordé par arrêté ministériel du 21 décembre 2020.

En 2021, 6 réunions ont été organisées avec une moyenne de 14 membres présents (effectifs et suppléants confondus).

Examen de :

- Rapport annuel d'activités 2020 ;
- 1 demande d'avis préalable ;
- 7 demandes de permis d'urbanisme ;
- 1 demandes de permis unique ;
- 1 demande de permis intégré ;
- Désignation des représentants de la CCATM aux comités restreint et élargi dans le cadre de l'étude du Schéma de Développement Communal (SDC) + Présentation par le bureau d'études PLURIS de l'analyse contextuelle + Présentation du diagnostic du Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC) ;
- Présentation de l'enquête publique relative aux Plans de Gestion des Risques d'Inondation ;
- Présentation du projet d'aménagement du centre de Soumagne-Vallée ;
- Mise à jour des entreprises qui ont sollicité un permis dans le zoning SPI.

La revitalisation urbaine de la place de la Gare

Les travaux d'aménagement de la place ont été finalisés et réceptionnés le 13 septembre 2021. Ce projet a permis la réalisation d'une nouvelle place en revêtement hydrocarboné (qui accueille aujourd'hui le marché hebdomadaire, la brocante dominicale ainsi que les fêtes foraines), la halle couverte, aujourd'hui pourvue équipements d'éclairage, de sonorisation et de télésurveillance, le renouvellement complet des installations de l'intercommunale RESA (distribution électrique et de gaz, réseau d'éclairage public en LED, coffrets forains) ainsi que l'aménagement de l'assiette du nouveau RAVEL et des cheminements et traversées pour les piétons, la pose des signalisations routières et des signalisations spécifiques au RAVEL, la finalisation des zones de parage aux abords de la place et celle des espaces verts, ainsi que l'aménagement de deux espaces spécifiques dédiés au dépôt de nouvelles bulles à verre installées dans le sol, l'un dans la zone de parage du hall omnisports, l'autre à l'entrée du site commercial « AD Delhaize » rue César de Paepe.

Le décompte (provisoire) des travaux publics s'élève au 31 décembre 2021 à 2.543.126,31 € TVAC (21%). La firme GEHLEN a également été missionnée afin de réaliser au printemps 2022 une extension du câblage électrique aux abords « Sud » de la place en vue de faciliter les raccordements électriques lors des manifestations publiques.

Dans le cadre de notre partenariat public-privé, pour la partie de promotion privée, l'association momentanée SERBI-CMD INVEST a construit deux immeubles comprenant globalement 43 logements moyens et de 4 unités tertiaires modulables en logements, pour le montant global de 5.755.267,03€.

Au niveau de l'assainissement du site, 19.205 tonnes de terres polluées ont été évacuées et traitées, sous le contrôle du bureau GEOLYS de Ciney, pour un coût final de 1.423.697,14 €. Le bureau d'études GEOLYS a établi le rapport final d'assainissement qui devra être validé par la Direction régionale de l'Assainissement des sols.

Une nouvelle zone de parage sera réalisée en 2022 par les services de la commune dans la zone « F3 » située derrière le Huggy's bar et les jardins des riverains en vue de permettre le stationnement de véhicules aux abords immédiats de la place.

LA MOBILITÉ

Plan intercommunal de mobilité de Soumagne-Fléron-Beyne-Heusay

La procédure pour l'actualisation du Plan intercommunal de mobilité a été poursuivie. Un marché conjoint avec les communes de Beyne-Heusay et de Fléron a été lancé en décembre 2020 et attribué en mars 2021 au bureau d'étude Agora.

La 1^{ère} phase, le diagnostic, a été commencée. Elle devrait être finalisée dans le courant du 1^{er} semestre 2022.

Aménagement et sécurisation des voiries régionales

Les travaux de réfection de la N604 (rue Pierre Curie) à Soumagne-Vallée sont à l'arrêt depuis le début du mois de janvier 2019, une procédure judiciaire avec un riverain qui occupe illicitement un espace public étant toujours en cours. Le permis de construire pour le bassin d'orage contigu à la voirie a été refusé et devra être réintroduit dès que cette procédure judiciaire sera clôturée.

Le 8 juin 2020, le tribunal de 1^{ère} instance de Liège a rendu un jugement désignant un expert pour identifier clairement la propriété du terrain en question. Cette procédure est toujours en cours.

Les travaux d'aménagement du rond-point de la Chapelle ont été entamés le 17 février 2021. Ils devraient être terminés dans le courant du 1^{er} semestre 2022. En plus de cet aménagement, le Collège communal a décidé d'aménager une zone de parking public communal près de ce rond-point, sur la parcelle qui appartenait à la Région wallonne et qui va être remise dans le domaine public communal.

Aménagement et sécurisation des voiries communales

Les travaux pour l'implantation d'un trottoir rue de la Cense aux Bawêtes et rue des Carmes ont été réalisés au printemps 2021.

Un marché de travaux pour l'implantation d'un trottoir et la réfection de la voirie rue Ardoncour à Melen a été attribué fin d'année. Ces travaux seront effectués en 2022.

Des emplacements de stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite ont été implantés sur certaines voiries régionales (rue Paul d'Andrimont, avenue de la Libération), sur certaines voiries communales (rue Hotton, rue d'Ensival).

Afin de valoriser au mieux le stationnement public, trois zones de stationnement à durée limitée ont été définies rue César de Paepé et rue Louis Pasteur.

Afin d'améliorer la sécurité et de limiter le transit, la rue Hotteux a été aménagée : 2 chicanes ont été créées afin d'y ralentir le trafic. Cet aménagement sera analysé après 6 mois de mise en place (questionnaire aux riverains) et il sera alors décidé si on maintient de façon définitive cet aménagement.

La rue Large Voie à Melen a, quant à elle, été mise en sens unique. Cet aménagement fera également l'objet d'une analyse après 6 mois de mise à l'essai.

Mobilité active

Plusieurs agents communaux bénéficient de l'allocation pour l'utilisation de la bicyclette pour se rendre au travail. D'autres bénéficient d'un abonnement pour les transports en commun.

Un dossier de candidature pour un subside « Wallonie cyclable » a été introduit auprès de la Région wallonne. Le dossier a été accepté et 500.000,00 € seront versés à la commune pour réaliser des aménagements en faveur de la mobilité active.

Dans ce cadre, un audit cyclable doit être réalisé. Un avenant au marché pour le Plan communal de mobilité a été octroyé au bureau Agora qui finalisera cet audit début 2022.

Un comité de suivi a été constitué. Il a pris part à l'élaboration du dossier « WACY 2021 » définitif. Un maillage d'itinéraires cyclables couvre l'entièreté du territoire de la commune de Soumagne. Certains tronçons de ce maillage seront en site propre (chemins agricoles aménagés). Pour d'autres, l'espace public sera partagé avec les différents usagers de la voirie (bande cyclable suggérée ou bande centrale banalisée).

Les différents aménagements prévus seront budgétés en 2022.

La Commune a obtenu le label « Commune pédestre 2021 » octroyé par l'asbl Tous à pied.

Un règlement pour l'octroi de primes communales aux citoyens soumagnards pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit d'adaptation électrique pour vélo a été voté par le Conseil du mois de septembre. Un budget de 15.000 € a été alloué à celles-ci, soit 67 primes données. Les demandes supplémentaires seront prises en compte sur le budget 2022.

Deux vélos électriques (1 VTC et 1 VTT) ont été achetés afin de les mettre à la disposition du personnel communal lors des déplacements de proximité.

Une nouvelle promenade balisée, « le Lacet des géants », qui parcourt la commune de Melen, a été inaugurée en octobre 2021 dans le cadre de la Semaine des sentiers.

Les promenades balisées existantes ont été entretenues par le service technique communal. Le balisage a été remis en ordre.

Ces promenades sont maintenant reprises sur l'application pour smartphone « Runnin' City » (voir section NTIC – Rapport de Y. TRILLET).

Arrêtés et autorisations de police

Depuis avril 2019, la conseillère en mobilité est chargée de la gestion des arrêtés et autorisations de police. En 2021, plus de 300 arrêtés et autorisations de police ont été rédigés.

LES TRAVAUX EFFECTUÉS AUX ÉDIFICES DU CULTE

L'entreprise BUGNI de Soumagne a réalisé en décembre 2021 une première inspection relative à l'état des corniches et gouttières des églises et presbytères (montant : 9.389,60 € TVAC), permettant de constater de nombreux manquements, qui ont nécessité la réalisation des principaux travaux de réparation suivants :

- placement de faîtage en plomb à l'église Saint-Corneille de Fécher (871,20 € TVAC).

D'autre part, le 29 décembre 2021, le Collège communal a approuvé l'attribution du marché de travaux pour la mise en conformité de l'installation électrique de l'église d'Ayeneux à l'entreprise BATIMENTS ET MAINTENANCE S.A. de Fléron, pour le montant de 19.136,15 € TVAC. Ces travaux seront exécutés au printemps 2022.

Etude de la 2^{ème} phase des travaux de restauration de l'église Saint-Lambert de Soumagne-Vallée

Suite à la désignation du bureau d'études ARCHITECTES ASSOCIES de Liège en vue de la poursuite de la mission d'étude de la 2^{ème} phase des travaux de restauration de cet édifice et au dépôt de l'avant-projet concernant la rénovation complète de la toiture de la nef de l'église, le Collège communal a décidé, en sa séance du 17 avril 2019, de prévoir, en plus des travaux déjà prévus, le remplacement des protections des vitraux et la restauration du vitrail du chœur d'Emilie d'Oultremont et de celui des anciens combattants endommagés en divers endroits par des actes de vandalisme.

Cette décision a été prise suite à l'étude complémentaire qui a été menée en vue de répondre à une demande de l'Evêché de Liège et de l'AWAP.

Le montant global des travaux a été estimé à 537.076,48 € hors TVA ou 649.862,54 €, TVA (21%) comprise :

- * LOT 1 - TOITURE, estimé à 380.053,78 € hors TVA ou 459.865,07 €, TVA (21%) comprise ;
- * LOT 2 - MACONNERIES, estimé à 99.442,70 € hors TVA ou 120.325,67 €, TVA (21%) comprise ;
- * LOT 3 - VITRAUX, estimé à 57.580,00 € hors TVA ou 69.671,80 €, TVA (21%) comprise ;

Ces travaux feront l'objet de subsides régionaux et provinciaux disponibles en matière de restauration de patrimoine classé, dont le montant est estimé à 68,2% du montant des travaux, détaillé comme suit :

- 50% : prime de base;
- 10% : lieu accessible au public;
- 4,2% : pour les frais généraux (7% de 60%)
- 4% : subside provincial.

La seconde réunion de patrimoine a eu lieu le 19 mars 2021, à l'initiative de l'AWaP. Elle a permis de présenter le dossier d'exécution répartis en 3 lots :

- Lot 1 : restauration de la toiture de la nef et des annexes ;
- Lot 2 : restauration des maçonneries des soubassements ;
- Lot 3 : restauration du vitrail d'Emilie d'Oultremont et des Anciens Combattants et la pose de verrières de protection.

Le bureau d'études ARCHITECTES ASSOCIES a déposé la demande de permis d'urbanisme. il a été délivré le 31 janvier 2022.

D'autre part, suite à l'entretien annuel de l'installation des cloches et de l'horloge de la tour par Clock-o-Matic, il s'est avéré nécessaire de remplacer le mouvement à minuterie-réceptive et le cadran de l'horloge de la tour.

La première réunion Patrimoine avec l'AWaP a eu lieu le mardi 18 mai 2021 sur place afin de valider le projet. Le Collège communal a approuvé les conditions, le mode de passation du marché et les firmes à consulter en date du 16 juin 2021 et l'a attribué à la firme Clock-O-Matic le 7 juillet 2021 pour le montant d'offre contrôlé de 5.972,56 €, TVAC (21%).

L'exécution des travaux a eu lieu le 25 octobre 2021 et la réception provisoire le 4 novembre 2021 sans aucune remarque.

Travaux de restauration de l'église Saint-André de Cerexhe

La fabrique d'église, propriétaire de l'église Saint-André de Cerexhe, a désigné, avec l'aide des services communaux, l'Atelier des Grosses Pierres SPRL de Saive afin d'établir un dossier de restauration de l'église.

Ces travaux feront l'objet de subsides régionaux, provinciaux (voire communaux) disponibles en matière de restauration de patrimoine classé.

Une première réunion de Patrimoine est intervenue en janvier 2020, confirmant qu'il y a lieu, sur base des souhaits des représentants de la Fabrique d'église, notamment de :

- renouveler complètement la couverture des toitures en ardoises traditionnelles, hormis pour le clocher;
- renouveler l'éclairage (travaux non subsidiés mais à réaliser avec les conseils de l'AWAP); une étude détaillée et des essais devront être réalisés.
- procéder à la rénovation des soubassements des colonnes peints en faux marbre;
- remettre en conformité l'installation électrique de l'église.

Une réunion intermédiaire a eu lieu le 13 janvier 2021 afin de préparer la 2^{ème} réunion concernant le dossier d'exécution.

Rénovation des vitraux de l'église Saint-Corneille de Fêcher

Il s'agit de la réparation d'un panneau de vitrail peint non figuratif dans une fenêtre de la basse nef gauche (pose par l'intérieur) et de quatre panneaux historiés dans la fenêtre gauche du fond de l'église Saint-Corneille (pose par l'extérieur).

Le marché a été attribué à l'Atelier d'Art J.M. PIROTTE par le Collège communal en date du 24 novembre 2021 pour le montant d'offre contrôlé de 4.089,80 € TVAC (21%) comprise et un avenant a été approuvé en date du 29 décembre 2021 pour la réparation d'un cinquième panneau qui n'était pas prévu dans le marché de base, pour le montant total en plus de 889,35 €, TVAC (21%).

LA COMPTABILITÉ DES FABRIQUES D'ÉGLISE

En séances du 22 mars 2021, le Conseil communal a émis un avis favorable sur l'ensemble des comptes 2020 des fabriques d'église.

En synthèse, la situation se présentait comme suit :

	Total des recettes	Total des dépenses	Soldes
Evegnée	20.366,84	19.050,73 €	1.316,11€
Melen	68.954,58 €	60.802,36 €	8.152,22 €
Soumagne	34.667,70 €	22.669,65 €	11.998,05 €
Micheroux	15.294,33 €	4.184,12 €	11.110,21 €
Fêcher	16.935,80 €	6.913,26 €	10.022,54 €
Cerexhe-Heuseux	32.755,24 €	29.766,52 €	2.988,72 €
Ayeneux	21.033,45 €	5.384,01 €	15.649,44 €

En séance du 20 septembre 2021, le Conseil communal a émis un avis favorable au budget 2022 de l'ensemble des fabriques d'église.

	Total des recettes	Total des dépenses	Soldes	Remarques
Evegnée	8.744 €	8.744 €	0 €	Supplément de la commune : 554 €
Melen	23.204,50 €	23.204,50 €	0 €	Supplément de la commune : 12.688,14 €
Soumagne	191.885,43 €	191.885,43 €	0 €	Supplément de la commune : 0 €
Micheroux	18.060 €	18.060 €	0 €	Supplément de la commune : 10.758,75 €

	Total des recettes	Total des dépenses	Soldes	Remarques
Fêcher	9.407 €	9.407 €	0 €	Supplément de la commune : 3.532,79 €
Cerexhe-Heuseux	25.830,15 €	25.830,15 €	0 €	Supplément de la commune : 8.843,29 €
Ayeneux	23.369 €	23.369 €	0 €	Supplément de la commune : 5.241,94 €

LA GESTION PARTICIPATIVE

l'Assemblée générale de la population

Il n'y a pas eu d'assemblée générale de la population en 2021, en raison de la pandémie Covid-19.

Exercice du droit d'interpellation du conseil communal par le public

En 2021, aucun citoyen n'a sollicité l'exercice du droit d'interpellation du Conseil communal.

LA POPULATION

Les chiffres de population au 31 décembre 2021

	Homme Belge	Femme Belge	Homme Etranger	Femme Etrangère	TOTAL
CEREXHE-HEUSEUX	607	578	20	18	1223
EVEGNEE-TIGEE	437	454	18	19	928
MELEN	1403	1516	58	52	3029
SOUMAGNE	1934	2243	118	105	4400
AYENEUX	1138	1174	43	38	2393
MICHEROUX	1108	1181	66	55	2410
SOUMAGNE-VALLÉE	1257	1297	36	25	2615
TOTAL	7884	8443	359	312	16998
Etranger non inscrit au registre de la population					263
Etrangers au registre d'attente					18
Total					17279

Nationalité	Total
101 Albanie	3
351 Algérie	9
103 Allemagne (Rép.féd.)	19
341 Angola	2
249 Arménie	9
150 Belgique	16.327
513 Brésil	4
106 Bulgarie	5
308 Burkina Faso	2
142 Bélarus	1
304 Cameroun	16
401 Canada	4
218 Chine	8
515 Colombie	4
306 Congo (Rép. dém.)	9
307 Congo (Rép. pop du)	1
309 Côte d'Ivoire	2
421 El Salvador	4
109 Espagne	76
111 France	122
145 Fédération de Russie	12
114 Grèce	5
315 Guinée	6
115 Hongrie	1

Nationalité	Total
999 Indéterminé	1
254 Irak	6
116 Irlande	2
128 Italie	360
257 Jordanie	3
153 Kosovo	1
210 Laos (république démocratique populaire)	1
113 Luxembourg (Grand-Duché)	2
324 Madagascar	1
212 Malaisie	1
319 Mali	1
354 Maroc	31
1317 Maurice	1
416 Mexique	2
321 Niger	1
213 Népal	1
227 Ouzbékistan	2
259 Pakistan	5
271 Palestine	1
129 Pays-Bas	31
214 Philippines	1
122 Pologne (Rép.)	26
123 Portugal	49
124 Roumanie	30
112 Royaume-Uni	2
327 Rwanda /Rép.	3
700 Réfugié	5
140 République Tchèque	1
152 Serbie	8
329 Somalie	2
Sri Lanka	1
127 Suisse	2
261 Syrie (République Arabe)	4
333 Tchad	2
235 Thaïlande	3
334 Togo	2
357 Tunisie	10
262 Turquie	17
143 Ukraine	1
169 Yougoslavie	1
795 d'origine angolaise	1
781 d'origine arménienne	1
802 d'origine guinéenne	6
785 d'origine irakienne	5
902 d'origine palestinienne	1
788 d'origine syrienne	15

Nationalité	Total
789 d'origine turque	1
873 d'origine érythréenne	1
Total	17279

Les documents délivrés

En 2021, ont été délivrés :

- 915 cartes d'identités belges (valable 10 ans),
- 595 Kid's ID (valable 3 ans),
- 242 titres de séjour (valable 5 ans),
- 751 permis de conduire, modèle "cartes bancaires",
- 498 passeports biométriques,
- 88 déclarations anticipées relative à l'euthanasie ont été enregistrées,
- 2453 compositions de ménage ;
- 854 certificats de résidence,
- 783 convocations code puk perdu pour cartes d'identité,
- ...

Les changements de domicile

En 2021 :

Entrées : 814 enquêtes de domicile + 147 naissances.

Mutations internes : 258 dossiers.

Sorties : 778 dossiers + 155 décès.

L'ÉTAT CIVIL

Les actes d'état civil en 2021

Naissances à Soumagne	1
Naissances hors commune	146
Décès à Soumagne (Femmes : 49 - Hommes : 32)	81
Décès survenus hors commune (Femmes : 37 - Homme : 38)	75
Mariages	54
Déclarations mariages	56
Divorces	4
Séparation de corps	0
Déclarations de nationalité - art. 12	14
Déclarations changement de nom, attribution du double nom	0
Reconnaisances prénatales	82
Reconnaisances postnatales	3
Changements de prénom	5
Changement de sexe (genre)	0
Adoptions	0
Transcriptions actes de mariages	10
Jugements d'absence	0
Transcriptions actes de naissances (BAEC)	2
Transcriptions acte décès survenus à l'étranger	5
Cohabitations légales	75
Fins de cohabitation légale	29

Les célébrations

54 mariages ont été célébrés à Soumagne en 2021.

3 centenaires ont été mis à l'honneur : 1 de 100 ans, 1 de 102 ans et 1 de 103 ans.

19 rendez-vous ont été fixés le samedi pour des reconnaissances, cohabitations, déclarations...

Les cimetières

Permis d'inhumer délivrés

Cimetière	Caveau	Pleine terre	Concession urnes	Columbarium	Dispersion	TOTAL
Fond Leroy	15	7	13	11	8	54
Fêcher	3	0	0	2	1	6
Fort	6	6	1	2	1	16
Cerexhe (rue du Curé)	0	1	0	1	0	2
Melen	7	12	4	0	3	26
Evegnée	0	0	0	1	3	4
Tignée	0	0	0	0	0	0
Ayeneux	4	2	2	2	1	11
Ayeneux anc.	0	1	0	0	0	1
Bois l'Evêque	0	0	1	1	1	3
Heuseux	0	1	0	0	0	1
TOTAL	35	30	21	20	18	124

Hors commune :	46		
Reprise des cendres domicile :	8	Inhumations : non-inscrits à Soumagne :	44
Autorisations incinération :	46	Suicide :	1
Don du corps à la Science :	0	Décès Route :	0
Exhumation :	1	Assassinat :	1

Divers

Demande d'actes par des citoyens = environ 275 + 300 demandes pour servir de pièces annexe aux actes que nous dressons.

Migrations d'actes (intégration des anciens actes "papier" dans la BAEC) : 91.

L'ÉLECTORAT

Aucune élection n'a eu lieu en 2021.

L'ENSEIGNEMENT

La population scolaire au 1^{er} octobre 2021

L'enseignement maternel

	<u>2020-2021</u>	<u>2021-2022</u>	<u>Différence</u>
Implantation d'Ayeneux	28	31	+3
Implantation de Soumagne	23	24	+1
Total écoles Ayeneux	51	55	+4

Implantation d'Evegnée	51	49	-2
Implantation Cardinal Mercier	50	37	-13
Total Ecoles Evegnée	101	86	-15
Implantation Haute-Melen	62	63	+1
Implantation Micheroux	50	62	+12
TOTAL MATERNEL	264	266	+2

L'enseignement primaire

	<u>2020-2021</u>	<u>2021-2022</u>	<u>Différence</u>
Implantation d'Ayeneux	55	52	-3
Implantation de Soumagne	52	63	+11
Total écoles d'Ayeneux	107	115	+8
Implantation d'Evegnée	74	38	-36
Implantation de Cerexhe	28	67	+39
Implantation Cardinal Mercier	25	24	-1
Total écoles d'Evegnée	127	129	+2
Total écoles de Melen	228	194	-34
Implantation de Micheroux	117	121	+4
TOTAL PRIMAIRE	579	559	-20
<u>Récapitulatif</u>	<u>2020-2021</u>	<u>2021-2022</u>	<u>Différence</u>
Niveau Maternel	264	266	+2
Niveau Primaire	<u>579</u>	<u>559</u>	<u>-20</u>
Total général	<u>843</u>	<u>825</u>	<u>-18</u>

L'encadrement

Des demi-classes maternelles supplémentaires ont été créées :

- 08/03/2021 - Haute Melen
- 01/10/2021 - Evegnée
- 01/10/2021 - Micheroux

En juin 2021, le Collège communal a établi la liste des enseignants prioritaires pour l'année scolaire 2021-2022 et a désigné trois enseignantes APE communales, pour les cours de seconde langue, ainsi qu'une "coordinatrice" de ces cours.

Le Conseil communal a établi l'organisation, sur base du "capital-périodes", de l'enseignement communal primaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Plusieurs personnes (dont des enseignants retraités) ont été autorisées à effectuer des prestations bénévoles.

Depuis le 01/09/2021, une aide aux directions a été engagée (Laura DEBOUNY).

De nombreux normaliens ont été accueillis en stage.

La commission paritaire locale

Quatre réunions ont été organisées en 2021 :

- le 23/02/2021,
- le 10/06/2021,
- le 02/09/2021,
- le 28/10/2021.

Les représentants du pouvoir organisateur auprès de la commission paritaire locale (COPALOC) pour l'enseignement communal de Soumagne sont :

Pour le groupe Soumagne Demain :

- Véronique DELMAL-AHN, Echevine de l'enseignement,
- Albert RODEYNS, membre effectif;
- Manon HEMROULLE, membre suppléant.

Pour le groupe ICI Soumagne :

Anne-Christine GODFIRNON, membre effectif;
Léonard LEDUC, membre suppléant.

Pour le groupe Ecolo plus :

Anne-Catherine MARTIN, membre effectif;
Josianne PLOUMEN, membre suppléant.

Pour le groupe PS-ID :

Vanessa NATALELLO, membre effectif;
Marie-Dominique IAFRATE, membre suppléant.

Pour le groupe Citoyen Go :

David LEBEAU, membre effectif;
Didier CHARLIER, membre suppléant.

Mme Véronique DELMAL-AHN, Echevine de l'enseignement, présidente de la COPALOC.

Mme Corinne DELSEMME, employée du service administratif de l'enseignement, a été désignée en qualité de secrétaire.

Les conseils de participation

Les représentants du Conseil de participation sont inchangés.

Pour le groupe Soumagne Demain : Véronique DELMAL-AHN, Présidente de chaque Conseil de participation;

Pour les membres de droit : le chef d'établissement scolaire et 2 délégués du PO désignés par le Collège communal;

Pour les membres élus : 3 représentants du personnel enseignants, 3 représentants des parents;

Pour l'environnement culturel : un représentant,

Pour l'environnement social : un représentant du CPAS;

Pour l'environnement économique : un représentant de la Régie communale autonome.

Les activités de découverte

Des classes de dépaysement ont été annulées en raison de la pandémie à l'exception de :

Dates	Ecole	Localisation
Du 6 au 08/10/21	Evegnée	Durbuy
Du 20 au 22/09/21	Cerexhe	Vieuville
Du 13 au 15/10/21	Soumagne	Blegny

Le mobilier et le matériel

Il a été procédé au remplacement de quelques éléments du mobilier scolaire pour les écoles.

Divers

Le jogging interscolaire des 4 communes a été annulé, en raison de la crise sanitaire.

En vue d'assurer la promotion des écoles communales, des dépliants ont été imprimés et distribués en toutes-boîtes.

Le Collège communal a désigné l'adjudicataire du marché public relatif au transport des élèves des écoles libres vers les piscines publiques pour l'année 2021-2022.

L'école de Cerexhe a été rénovée et les enfants ont pu effectuer leur rentrée scolaire.

L'école de Soumagne a été touchée par les inondations de juillet 2021 et une remise en état de l'école a dû être faite ainsi que l'achat de mobilier et petit matériel.

Quelques activités à épinglez

- Projet lait/fruits et légumes à l'école ;
- Projet « Plaisir d'apprendre »
- Pôles territoriaux (coordination d'intégration avec l'école Maurice Heuse).

Le Conseil communal consultatif des enfants

Encadrement

Véronique DELMAL, Echevine de l'Enseignement, Présidente

Kassandra GAETHOFS, employée à la Jeunesse, animatrice du Conseil des enfants

Patrick CRAHAY, responsable du service Jeunesse (remplacement de Kassandra pour congé maternité).

Membres

Ecole Abri Notre Dame : DEGENEFTE Victoria, CRISTIANO Nathan, MICHEL Sacha, SAUSSEZ Lily

Ecole d'Ayeneux : BASTENIE Léoana, CHARLIER Océane, DESSOUROUX Soraya

Ecole de Cerexhe: GODIN Romain, VERTESSSEN Zouera

Ecole de Melen: BREUWER Rafael, KHAYER Ibrahim, VERSIEUX Jules, WAROWNY Tim

Ecole de Micheroux: GEMIS Maxence, THONON Samya

Ecole de Soumagne : DI RAIMO Giulia

Ecole St Joseph : LEPIECE Milo, LOGNARD Lilas, BASSI Alessio, MANUANA Grace

Ecole Ste Marie: PUISSANT Odile, DELEERSNYDER Elia, D'AMATO Noah, DARABSEH Myriam, DURMISOVSKI Mathis

Activités

Au début de l'année scolaire a eu lieu les différentes élections (octobre). Le premier conseil 2021-2022 a eu lieu en novembre 2021 où les enfants ont appris ce qu'était le CCE, ce qu'il allait y faire et ils ont fait connaissance entre eux.

Ensuite, le conseil de décembre a été annulé à cause du Covid.

LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Enquête CLEF de la Communauté française relative au Chantier des bâtiments scolaires

A la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la commune a répondu à l'enquête CLEF visant à établir l'état sanitaire, énergétique et fonctionnel détaillé des bâtiments scolaires de la commune. Celui-ci objective les divers manquements constatés au point de vue technique, énergétique, sécuritaire et fonctionnel et devrait guider

ultérieurement les décisions de ce Pouvoir subsidiant sur base d'une priorisation des besoins en fonction de ce cadastre des bâtiments scolaires.

Plan de réforme européen et appel à candidature pour l'octroi de financements et subventions exceptionnels dans le cadre du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires

La crise sanitaire de la COVID-19 a eu, outre les drames humains, des conséquences économiques désastreuses. En vue de limiter ces dernières, l'Union Européenne a lancé un large plan de reprise et résilience, appelé NextGeneration EU. Ce plan a pour objectif de permettre une Europe plus durable, plus résiliente et mieux armée face aux défis à venir. Une attention particulière est portée à la transition climatique et numérique au sein de ce plan.

Dans ce cadre, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'introduire auprès de la Commission européenne un vaste plan d'investissement de 269 millions d'euros pour les bâtiments scolaires. Le 1^{er} octobre 2021, un appel à candidatures a été lancé à l'attention des pouvoirs organisateurs scolaires visant prioritairement à améliorer significativement la performance énergétique des bâtiments scolaires en Communauté française, mais également, subsidiairement, la transition numérique, l'inclusion, l'intégration du tronc commun, la mutualisation des espaces scolaires, etc.

A cet égard, la Commune a désigné le bureau d'études ARCHITECTES ASSOCIES de Liège pour mener l'étude de faisabilité de la démolition/reconstruction et d'amélioration de la performance énergétique d'une partie de l'école communale sise rue Haute à Melen dont les locaux sont en partie vétustes, structurellement non fonctionnels et très énergivores. Le besoin motivé en reconstruction permet d'émerger au Pool A de l'appel à candidature, prioritaire au niveau du subventionnement et subventionnable à 60%, non compris 10% de frais généraux complémentaires pour les études requises, dont la certification PEB et l'audit énergétique du bâtiment. Les travaux sont provisoirement estimés à 1.695.740,00 € TVAC (6%) et, en cas de sélection, la commune pourrait recevoir une subvention de 892.160,00 € soit, 50,4% du montant des travaux prévus. Ce dossier de demande de subvention exceptionnelle a été introduit auprès de la FWB le 22 décembre 2021. La sélection définitive des projets PRR bâtiments scolaires est fixée par le Gouvernement de la FWB au mois d'avril 2022.

Restructuration et mise en conformité du local sanitaire de l'école de la Joliette

Sur base de la sélection de ce projet par le CECP dans le cadre de l'appel à candidature pour l'octroi en extrême urgence de subventions exceptionnelles dans le cadre de la pandémie « Covid19 » initiée par la CFWB, la commune a désigné, après négociations, l'entreprise BESSEGA de Blegny en vue de la prochaine réalisation de ces travaux de restructuration (complète) des sanitaires et d'amélioration de leur ventilation, pour le montant de 75.192,89 €, TVAC (6%)

Le dossier et la demande de subvention ont été déposés auprès de la CFWB le 16 décembre 2021. Les travaux pourront être exécutés en 2022 dès l'approbation de la demande de subvention.

L'école communale de Micheroux (rue Paul d'Andrimont)

Au mois d'octobre, la direction de l'école et le service du Patrimoine ont constaté l'affaissement du plancher de l'entrée de l'école (ancienne école des filles) constitué de voussettes soutenues par des profilés métalliques dont les maçonneries porteuses ont été déformées par des travaux antérieurs. Faisant suite au rapport d'expertise réalisé par un bureau d'études spécialisé, l'entreprise en faute a été mise en demeure d'opérer, à ses frais (et ceux de son assurance), les travaux de réparation. Ceux-ci consistent au démontage des ouvrages, le renforcement de la structure par deux nouveaux profilés métalliques et la construction d'une nouvelle dalle en béton. Ils ont nécessité l'évacuation et l'immobilisation des locaux pour plusieurs mois et leur exécution a commencé à la fin du mois de décembre, sous le contrôle et la direction de l'expert en stabilité désigné par la commune.

Ecole communale de Soumagne-Vallée sise rue Pierre Curie

L'école a subi de graves dommages lors des inondations des 14 et 15 juillet 2021 : mobilier et locaux dévastés, installations électriques à réparer, maçonneries et menuiseries intérieures, vitrages, revêtements de sol et muraux, porte sectionnelle et appareils électro-ménagers à remplacer, etc. L'entreprise Christophe LIEGEOIS Menuiserie de Battice a été désignée (pour le montant global de 134.215,39 € Tvac) en vue de réaliser ces travaux en 2022. Ceux-ci seront cofinancés par ETHIAS, assureur des bâtiments de la Commune, et subsidiairement avec l'intervention sollicitée auprès du Fonds des Calamités.

Souma'kids - Plaines de jeux pendant les grandes vacances

Chaque année, le service jeunesse organise des plaines de jeux pendant les mois de juillet et août. Cette année, la décision a été prise de maintenir trois centres de vacances différents afin de faire face à toute modification des protocoles d'accueil et à une possible réduction des bulles d'enfants.

- Centre de Micheroux Keyeux pour les 2.5 à 4 ans.
- Centre de Soumagne vallée pour les 5 à 8 ans. Il a ensuite été déplacé à l'école de Micheroux chapelle à la suite des inondations survenues en juillet.
- Centre d'Ayeneux pour les 9 à 12 ans.

Ces activités, reconnues comme "centres de vacances", ont bénéficié d'une subvention de l'ONE dont le montant sera connu en avril 2022.

Afin d'encadrer les enfants, 32 animateurs(trices) différents(es) ont été engagé(e)s, dont 27 breveté(e)s.

8 jeunes supplémentaires ont été également engagé(e)s pour effectuer les garderies dans les différents centres de vacances. Nous avons également accueilli deux stagiaires.

Les candidats, brevetés ou animateurs stagiaires, ont été engagés en priorité. Le cas échéant, l'Administration communale a pris en charge la moitié du coût de la formation d'animateur de centre de vacances.

Le bilan de l'année 2021 est positif. En effet, ce sont 337 enfants différents qui ont fréquenté les plaines durant tout l'été, avec, en moyenne, 83 enfants accueillis par semaine.

Les enfants ont pu partager d'agréables moments tous ensemble, grâce aux activités variées préparées par l'équipe des animateurs : jeux d'extérieur et d'intérieur, chants, rondes, bricolages, contes, promenades, danses, ... sans oublier les moments de temps personnel pour lesquels il n'y avait pas d'activité spécifique organisée par l'équipe.

Stages organisés pendant les vacances scolaires

L'échevinat organise des stages tout au long de l'année pendant les périodes de vacances. Ces stages s'adressent aux enfants de tout âge. En 2021, le service jeunesse a organisé 8 stages pour un total de 245 enfants accueillis.

Pendant les vacances de Carnaval :

- Stages annulés

Pendant les vacances de Pâques :

- « A petits pas dans nature » pour les 4-6 ans, 20 enfants accueillis.
- « Les explorateurs du monde » pour les 6-12 ans, 40 enfants accueillis dans 2 groupes distincts.
- « Découverte des 5 sens » pour les 4-6 ans, 20 enfants accueillis.
- « De la magie à la science » pour les 6-12 ans, 40 enfants accueillis dans 2 groupes distincts.

Pendant les vacances de Toussaint :

- « L'école des sorciers » pour les 6-12 ans, 50 enfants accueillis.
- « Les p'tits musiciens en herbe » pour les 4-6ans, 20 enfants accueillis.

Pendant les vacances de Noël :

- « L'âge de glace » pour les 6-12 ans, 35 enfants accueillis.
- « Au temps des chevaliers et des princesses » pour les 4-6 ans, 20 enfants accueillis.

Ateliers créatifs extra-scolaires

Activités annulées.

LA CULTURE

Le Centre culturel

Le conseil communal a décidé d'octroyer à l'ASBL "Centre culturel de Soumagne" un subside d'un montant de 198.314,82 € pour l'année 2021 (montant identique En 2020), en application du contrat-programme conclu avec cette institution.

Le rapport annuel de cette institution sera joint aux comptes de celle-ci.

La Bibliothèque

Pour l'année 2021, les activités de la bibliothèque sont les suivantes :

- Partenariat avec le SIS (CPAS) au travers d'un atelier d'écriture hebdomadaire "Coulée d'encre" ;
- Participation, en collaboration avec la Bibliothèque centrale de Liège, à la manifestation «La fureur de Lire», par le don d'un mug et de chocolats ;
- Animations scolaires reprises, collaboration avec de nouvelles écoles ;
- Animations aux plaines et aux stages organisées en collaboration avec le service jeunesse ;
- Nous avons continué à relocaliser, reclasser et élaguer nos collections ;
- Nous avons réorganisé les espaces de la bibliothèque, et revu la signalétique ;
- Nous continuons notre service de prêts à domicile pour les personnes à mobilité réduite ;
- Participation des agents à des rencontres à la Bibliothèque Provinciale (Réunions plénières, expo Kitty Crowther...);
- En collaboration avec la Bibliothèque Centrale, nous avons sollicité des dépôts de livres audio et grands caractères;
- Développement d'une animation vers deux crèches de la commune «Baby soum.» et «Cadeau du ciel» ;
- Nous continuons, en collaboration avec le Bibliobus, le dépôt de livres en grands caractères;
- Participation du personnel à des rencontres avec des écrivains à «L'Oiseau Lire» de Visé;
- Développement du site internet et de la page Facebook et articles dans le «Soumag'» et le «Spot»;
- Mise en place d'un concours de nouvelles (grand succès) 22 participants 3 lauréats , clôturé par une soirée au Centre Culturel (en collaboration) ;
- Rencontre en collaboration avec le Centre Culturel « Les Auteurs à la barre » (grand succès) mise à l'honneur d'auteurs locaux, clôturée par une soirée au CC.

Statistiques

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Prêts:					
Adultes	11726	12551	12704	10665	9982
Scolaires et collectivités		1673	1187	497	518
Jeunesse	10877	10487	10057	7969	10527
Total des prêts	22603	24711	23948	19131	21027

Abonnés actifs en 2021

Tout	Tranche d'âge 0-15-65+ (au 31 dec)	Tout	Sexe	Nombre d'abonnés étant inscrits (distincts)
Tout		Tout		1 235
			Femme	777
			Homme	458
	-Non Précisé -	Tout		6
			Femme	3
			Homme	3

	0-14 ans	Tout	430
		Femme	237
		Homme	193
	15-64 ans	Tout	683
		Femme	444
		Homme	239
	65 ans et +	Tout	146
		Femme	111
		Homme	35

Conclusion

Seconde année sous Covid, la bibliothèque a continué ses missions en conservant l'accessibilité sous certaines conditions. Le nombre de prêts a augmenté, même si le nombre d'abonnés actifs reste stable. La Bibliothèque a maintenu des animations et des manifestations qui ont rencontré un grand succès. (Les Auteurs à la barre, le concours de nouvelles, Fureur de Lire, animation de Noël).

Le « désherbage » des collections s'est poursuivi.

La perspective d'une adhésion au réseau des bibliothèques publique, de l'acquisition d'un nouveau logiciel de prêt et d'un aménagement du rez-de-chaussée, nous obligent à repenser à l'agencement de notre outil et à l'organisation du service.

LA JEUNESSE

L'aide aux groupements de jeunesse

Comme chaque année, des véhicules communaux ont assuré le transport du matériel des mouvements de jeunesse organisant des camps de vacances.

Les Scouts de Melen (aller et retour) – 29 juin et 15 juillet 2021.

Les Scouts de Soumagne (aller et retour) – 28 juin et 15 juillet 2021.

Patro de Cerexhe (aller et retour) – 30 juin et 11 juillet 2021.

Patro de Soumagne (aller) – 28 juin 2021.

Les camps de jeunesse

La commune de Soumagne a accueilli 4 camps de mouvements de jeunesse pendant l'été pour un total de 205 participants. Le service jeunesse a assuré le lien avec les jeunes, ainsi que le relais avec la zone de secours.

L'opération "Place aux enfants"

La commune a participé, à l'opération "Place aux enfants" qui s'est déroulée le samedi 16 octobre 2021. Proposée par les services provinciaux de la jeunesse et de la culture des provinces wallonnes, cette opération est destinée à permettre à ces enfants de découvrir des activités de la vie sociale, culturelle, sportive, économique, etc. de leur commune.

L'opération a connu moins de succès que les années précédentes. Une vingtaine d'enfants âgés de 10 à 12 ans ont participé aux différentes activités (police, crèche, ...), encadrés par plusieurs "passe-murailles" bénévoles.

La journée s'est terminée par la projection d'un film d'animation organisée au Centre culturel et ouverte au public.

L'opération "Été solidaire, je suis partenaire"

Comme chaque année, l'échevinat de la jeunesse de Soumagne a participé à "Été solidaire, je suis partenaire", soutenu par la Région wallonne.

Cette action vise à impliquer les jeunes dans la valorisation, l'amélioration et l'embellissement de leur quartier et de leur environnement, ainsi qu'à développer leur sens de la citoyenneté et de la solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées ou en difficulté.

Dans le cadre de cette opération, 12 étudiants de 15 à 21 ans ont été recrutés.

Répartis en plusieurs équipes, ils ont pu travailler, chacun, pendant deux semaines au service de l'environnement ou au CPAS.

Pour la plupart, il s'agissait d'une première expérience professionnelle; celle-ci a réussi à les sensibiliser aux problèmes d'autrui et particulièrement à ceux d'autres jeunes.

Les soirées jeux de société « Game ouvert »

Nous organisons, une fois par mois, une soirée jeux de société au Centre culturel. Nous accueillons des adultes et des jeunes, à partir de 14 ans, elle a lieu de 19h30 à 22h30.

Toute une série de jeux sont disponibles (jeux d'ambiance, jeux coopératifs, jeux de stratégies, jeux de dés, etc.). Si les gens le désirent, nous les accompagnons dans leurs choix, la composition des tables et l'explication des règles. Seul, en duo ou en groupe, tout le monde trouvera toujours des partenaires de jeu.

Les soirées jeux ont recommencé depuis le mois d'octobre, elles accueillent en moyenne 20-25 personnes.

Le projet "Été jeunes"

Activités annulées.

LE CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES JEUNES (CCCJ)

Malheureusement la situation sanitaire due à la pandémie du COVID-19, ne nous a pas permis de fonctionner normalement et le Conseil des jeunes ne s'est pas réuni de janvier à septembre 2021.

Un nouveau Conseil communal consultatif des jeunes a été mis en place en octobre 2021.

Composition

- Mathieu ANDERNACK
- Karl BREUER
- Enya DELAVIGNETTE
- Simon DOGNAUX
- Lyn JACQUET
- Allen MIRZOYAN
- Olivia PIROTTE
- Emma SOMMACAL
- Lou WAROWNY
- Zoé WEBER

Activités

Le conseil s'est réuni en séance trois fois en 2021.

Le conseil a visité l'exposition Napoléon, la journée s'est terminée par un souper.

La Régie communale autonome "Centre Sportif Local de Soumagne"

En séance du 1er juin 2021, le conseil d'administration a approuvé les comptes de la régie pour l'année 2020.

Ceux-ci ont dégagé un bénéfice de 5.879,59 € contre 137,58 € en 2019.

Un subside d'un montant de 186.150,00 euros a été alloué à la régie communale autonome "Centre Sportif Local de Soumagne" pour l'année 2021.

L'aide aux groupements

Le Service des Sports propose à tous les groupements sportifs communaux différentes aides, qu'elles soient logistiques ou financières.

Cela va de la mise à disposition de matériel (barrières nadar, gradins mobiles, ...) à la confection et l'impression d'affiches et flyers promotionnaires pour l'aide logistique ; pour ce qui est de l'aide financière, le Service des Sports prend en charge certains frais financiers pour l'organisation de manifestations exceptionnelles (coupes, médailles, bouquets de fleurs, frais d'inscription, ...).

Toute demande d'aide, logistique ou financière, doit parvenir au Service des Sports dont les bureaux sont situés au Centre Sportif Local.

Les Infrastructures

Parmi nos 2 clubs possédant une école de jeunes, à savoir le BC Soumagne (Basket-ball) et les Reds Pep Melen (Futsal), la crise sanitaire aura malheureusement été fatale au club de Basket-Ball qui n'a plus su inscrire d'équipes de jeunes en championnat pour la saison sportive 2021 – 2022.

Néanmoins, une section « Babies » a été créée de manière à relancer une dynamique au niveau de la formation de jeunes joueurs.

Pour le club des Reds Pep Melen, celui-ci continue son développement puisqu'il occupe dorénavant l'infrastructure du Centre Sportif pour l'entraînement des équipes de jeunes (en plus des matches de championnats adultes et enfants) et également la salle des Keyeux pour l'école des gardiens (sections jeunes et adultes)

Les Activités de l'échevinat

Inscription au calendrier du CJPL « Challenge Jogging Province de Liège »

Nous nous sommes inscrits au CJPL afin d'avoir de nouveau un jogging sur la commune. 3 parcours sont disponibles, à savoir un pour les enfants (1 km) et 2 plus longs, à savoir 5 et 10 kms.

Cependant, les mesures sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser l'activité sur le terrain mais nous avons tout de même pu l'organiser sous forme d'e-jogging.

"Je cours pour ma forme"

Il s'agit d'un programme d'initiation à la course à pieds. Hommes et femmes, adultes ou seniors : tout le monde est le bienvenu. Il n'y a pas besoin d'être sportif, ni de savoir courir. La formation débute au niveau zéro.

Les premières séances de la saison ont été organisées en avril 2021. Celles-ci se déroulent une à trois fois par semaine pendant trois mois. Un carnet d'entraînement personnalisé est remis aux participants.

Les séances sont placées sous l'autorité d'un entraîneur afin d'adapter leur contenu, à la forme de chaque participant. Un diplôme de réussite est remis à l'issue du programme. Les objectifs du programme sont contenus dans ces deux mots : santé et convivialité.

Organisateur : Le "Running Club Soumagne"

Lieu : Domaine de Wégimont

Activités et Stages sportifs

Malheureusement, la crise sanitaire ne nous a pas permis de proposer, comme les années précédentes, les activités et stages sportifs prévus au programme.

"Chèques sports"

Le chèque sport est destiné à tous les enfants de 6 à 18 ans dont les parents sont dans les conditions de revenus leur permettant de bénéficier d'une allocation d'études dans le secondaire, en Communauté française.

45 demandes de chèques pour un montant total de 2.250 euros ont été introduites en 2021.

Le terrain synthétique

Le terrain synthétique est principalement occupé par les deux clubs de la commune, à savoir la RAMM et le FC Soumagne.

Il est néanmoins possible, pour les autres clubs sportifs, de louer les plages horaires disponibles. Tous les renseignements peuvent être pris auprès du secrétaire de la RAMM.

LES MÉRITES SOUMAGNARDS

En séance du 22 novembre 2021, le Conseil communal a décidé :

De décerner, comme suit, les trophées du Mérite sportif pour l'année 2021 :

- THÉATE Arthur - Bologna FC - Football (Espoir sportif),
- AZIZI Ali - Goju-ryu Karaté Club Soumagne - Karaté,
- LEMOINE Margaux - Union Beynoise Unihockey - Hockey en salle,
- RAHMANI Madani - K1-boxing,
- ROYAL TT DONALD HEUSEUX - Tennis de table,

De décerner comme suit, les prix de la Reconnaissance sportive pour l'année 2021 :

- GILLIS Robert - Maracana - Football en salle,
- NADALIN Joseph - Royal TT Donald Heuseux - Tennis de table,
- ONOFRIO Farinola - Kendo Iaido - Kendo,

Un trophée a été remis à chacun de ces lauréats, au cours d'une cérémonie officielle organisée par le Collège communal au Centre sportif.

LES NTIC ET L'INFORMATIQUE

LES SITES WEB ET LES RESEAUX SOCIAUX

Les actions suivantes sont à souligner :

- Gestion quotidienne de l'information sur le site web communal, les sites web spécifiques ainsi que les médias sociaux.
- Chaîne Youtube communale : réalisation et mise en ligne de 3 vidéos thématiques et diffusion des séances du conseil communal en direct.
- Une convention a été établie entre la Commune de Soumagne et la Province de Liège afin de permettre l'adhésion de notre bibliothèque au réseau provincial. Un des objectifs de cette adhésion est l'intégration à la solution MABIBLI, le portail des bibliothèques de la Province de Liège, dans le courant de l'année 2022.
- Le développement d'un site web dédié au Centre sportif et à la thématique « Sport » en général a été entamé en 2021. L'objectif étant la mise en ligne de ce site web en 2022.

Quelques statistiques

	En 2020	En 2021
Site de la commune de Soumagne	104.686 visites 61.544 utilisateurs 247.251 pages vues	95.499 visites 58.122 utilisateurs 211.571 pages vues
Site des écoles communales	6.176 visites 4.382 utilisateurs 16.503 pages vues	5.795 visites 4.162 utilisateurs 16.765 pages vues
Portail Bibliomedia	3.722 visites 1.427 utilisateurs 26.471 pages vues	2.790 visites 1.009 utilisateurs 20.181 pages vues
Site du CPAS	187 utilisateurs (à partir du 16/12)	1.347 visites
Site du conseil communal des enfants	318 visites	188 visites
Sites liés à un événement : Salon du vin	442 visites (événement annulé)	255 visites (événement annulé)
Newsletter	222 abonnés	231 abonnés
Facebook	4.159 abonnés	6.011 abonnés
Facebook Espace Jeunes	775 abonnés	917 abonnés
Facebook Centre sportif	519 abonnés	647 abonnés
Facebook bibliothèque	540 abonnés	643 abonnés
Instagram	378 abonnés	444 abonnés
Youtube	79 abonnés	122 abonnés

'SMART CITY'

Runnin'City - Découvrir et parcourir Soumagne autrement

En raison des conditions sanitaires liées au virus Covid19, les ateliers participatifs avec les citoyens ont été remplacés par un groupe de travail constitué d'agents communaux et de mandataires. Les 7 parcours de mobilité douce existants ont été intégrés dans l'application Runnin'City. 3 nouveaux parcours ont également été réalisés dont un plus long de 26 kilomètres. Au total, ce sont 10 parcours qui ont été ajoutés à l'application Runnin'City. De nombreux points d'intérêt ont été définis pour chaque parcours et des commentaires liés à ces points d'intérêt ont été rédigés. Le lancement officiel a eu lieu le 17 octobre 2021 lors d'un événement conjoint avec le service de la mobilité qui inaugurerait le parcours « Le lacet des géants » et en présence du partenaire privé MILE Solutions. Une communication à large portée a été réalisée autour du projet et de l'application mobile. Dans le cadre de l'appel à projets « Territoire Intelligent », le dossier a été présenté et validé par le comité d'évaluation de la Région wallonne le 25 novembre 2021. Le solde du subside de 20.000€ a bien été réceptionné par le service des finances.

Betterstreet

La solution Betterstreet a été déployée et paramétrée en janvier 2021 par la société Inforius en collaboration avec le service des nouvelles technologies. Des formations ont été dispensées au personnel communal afin de lui permettre d'utiliser la solution. L'outil a été utilisé uniquement en interne durant toute l'année afin de permettre aux agents du service technique de se familiariser avec les différentes fonctionnalités. L'ouverture aux citoyens est prévue par phases en 2022. L'intégration de la cartographie All In Carto de la société D2D3 est prévue en 2022. Elle apportera une plus-value à l'outil au niveau de ses fonctionnalités.

e-Guichet

L'e-Guichet permettant aux citoyens de réaliser des démarches administratives en ligne a été déployé par la société Civadis début 2021. Le service des nouvelles technologies a travaillé au paramétrage de la plateforme en collaboration avec les services de la population et de l'état civil. La mise en ligne officielle a été réalisée en novembre 2021. Une communication à large portée a été réalisée, notamment par la diffusion d'une vidéo de présentation. Une convention a été établie avec la société Belfius afin de lier le module Mollie au e-Guichet pour permettre aux citoyens de payer en ligne. Le e-Guichet fonctionne en parfaite interopérabilité avec les applications du service des finances.

L'EQUIPEMENT

L'égouttage et épuration

Gestion par l'AIDE des stations d'épuration collectives et de pompage communales

Conformément aux conventions d'assistance à l'exploitation intervenues en 2015, l'Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration (AIDE) a procédé à l'entretien trimestriel des stations d'épuration communales de Sonkeu, Thier Hamal et de Cerexhe-Heuseux (rue du Curé).

Le montant de ces entretiens ordinaires externalisés, comprenant notamment la maintenance électrique et les analyses de conformité d'eau, s'est élevé, pour 2021, à 7.812,48 euros.

L'AIDE ayant constaté lors de ses contrôles l'affaissement de la conduite de la station d'épuration de la rue du Curé, entre le déversoir bilatéral et son déboureur, celle-ci a été remplacée en octobre pour le montant de 3.837,87 € TVAC (21%).

Projets figurant dans le programme de l'AIDE

En 1999, le taux d'équipement en stations d'épuration pour la Région wallonne n'était que de 37%. Il est aujourd'hui de 91,8% ; le solde soit 9,2%, concerne l'assainissement d'agglomérations reprises en assainissement collectif de moins de 2.000 EH., parmi lesquelles figurent celles de Melen et de Cerexhe-Heuseux.

- a) Projets de priorité 3.2. Pour rappel, la priorité 3.2 est attribuée aux dossiers relatifs à des agglomérations non conformes (reprises ou non dans un contentieux) concernant des apports d'eaux usées non significatifs. Il s'agit de dossiers auxquels la S.P.G.E. ne s'intéressera que lorsque les dossiers de priorité supérieure seront engagés.
- Station de pompage du Ways et conduite de refoulement (215.000 euros) : ce projet est repris au PASH mais n'est plus actuellement repris dans un quelconque plan d'investissement de l'AIDE, car ce projet nécessitant des concertations avec la Commune et un promoteur privé a été abandonné, le Collège communal n'étant pas favorable à la réalisation du projet d'urbanisation déposé par le promoteur.
- b) Projets de priorité 4.1. Pour rappel, la priorité 4.1 est attribuée aux dossiers ne faisant pas partie des trois premières priorités et relatifs à des agglomérations, masses d'eau ou zones de baignade conformes.
- station d'épuration de Cerexhe-Heuseux, d'une capacité de 949 Equivalents-Habitants (estimation en 2021 : 2 à 3 millions d'euros) : ce projet avait été repris dans le plan d'investissement 2017-2021 de l'AIDE, qui a relancé la procédure d'appropriation amiable de la parcelle concernée et a remis en concurrence le marché public les travaux en 2021. Une première procédure n'ayant pu aboutir en raison des prix trop élevés des soumissionnaires, une seconde procédure (cette fois négociée) est en cours de négociation. Ces travaux devraient être adjugés en juin 2022 et, après l'approbation de la SPGE, pourraient débuter en 2023 et être achevés pour fin 2024.
 - station d'épuration de Melen (estimée à 2.000.000 euros) : ce projet est inscrit dans le plan quinquennal d'investissements de l'AIDE pour la période 2022-2027 qui a été retenu par la SPGE. Le planning prévoit que l'étude du projet sera terminée fin 2025.
 - Pose du collecteur de Melen (estimé à 924.000 euros) : l'engagement est prévu simultanément aux travaux de construction de la station d'épuration de Melen. Le planning prévoit que l'étude du projet sera terminée fin 2025.

Les taux d'égouttage et de collecteurs réalisés sur le territoire sur base des prévisions élaborées dans le cadre de la mise en œuvre des PASH Vesdre et Meuse aval qui nous concernent sont les suivants, au 31 décembre 2021 :

- Egouttage : 94 %, soit 102,3 km d'égout, 6,3 km restant à poser;
- Collecteurs : 90 %, soit 5,5 km de collecteurs, 0,6 km restant à poser.

L'AIDE et la SPGE ont actualisé les priorités d'égouttage dès l'élaboration des plans d'investissement communaux 2019-2021 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages d'épuration manquants. Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Ces priorités pour les travaux d'égouttage sont les suivantes :

- a) les dossiers conjoints : dossier de réfection complète de voirie et d'égouttage et/ou avec d'autres impétrants;
- b) l'environnement : zone de baignade, zone de captage, zone qui concerne une masse d'eau dont le mauvais état est causé par l'assainissement;
- c) la reconstruction et /ou la réhabilitation des égouts existants;
- d) l'amélioration des taux de charge des stations d'épuration : par étanchéisation, élimination des eaux claires permanentes, amélioration des raccordements particuliers;
- e) les cas de force majeure : effondrement d'ouvrage, litige, action judiciaire, ...

Amélioration du réseau d'égouttage des rues Reux et du Centenaire

Dans le cadre du contrat d'égouttage intervenu entre la commune et l'AIDE et du PIC 2019-2021, l'AIDE et la SPGE ont proposé, à l'occasion de travaux conjoints, la reconstruction du réseau d'égouttage de la rue Reux et celle du réseau de la rue du Centenaire. Ces travaux d'égouttage seront pris en charge à 100% par la SPGE.

Les travaux d'égouttage et d'aménagement de voirie de la rue du Centenaire ont été adjugés définitivement à la firme BAGUETTE de Thimister-Clermont pour le montant de 890.247,90 € HTVA, dont 643.735,73€ à charge de la commune (voirie) et 358.234,90 € à charge de la SPGE. Ils seront réalisés en 2022.

Les travaux relatifs à l'égouttage et l'amélioration de la voirie rue Reux ont été attribués le 24 novembre 2021 à l'entreprise BAGUETTE de Thimister-Clermont pour un montant global de 742.485,16 € hors TVA, réparti comme suit :

- à charge de la SPGE : 418.066,11 € hors TVA de travaux d'égouttage et 11.245,04 € hors TVA de forfait voirie, soit un montant global de 429.311,15 € HTVA;
- à charge de la Commune de Soumagne: 324.419,05 € hors TVA de travaux de réfection de voirie et 11.245,04 € HTVA de forfait voirie en moins, soit pour le montant total de 313.174,01€ HTVA ou 378.940,55 € TVAC (21%). Ces travaux débiteront à l'automne 2022.

Service d'aide aux communes et cadastre des réseaux d'égouttage

La directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer d'ici 2028, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion, dont les réseaux d'égouts.

Afin de répondre à ces objectifs, un Système d'Information Géographique centralisé a été mis sur pied pour tous les organismes d'assainissement agréés, dont l'AIDE, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc. Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettront notamment d'obtenir un cadastre précis des ouvrages d'égouttage, une gestion rationnelle de la maintenance de ces ouvrages, un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement, la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs et des communes concernées, l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.) ainsi que la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs. La commune de Soumagne et ses services (Patrimoine et service technique) bénéficie également de ce service cartographique via un portail d'accès de l'AIDE depuis 2020. La rémunération annuelle de ce service pour deux accès est fixée à 3.025,00 euros TVAC (21%).

Dans ce contexte, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'AIDE a également mis à la disposition des communes une nouvelle structure, le service d'aide aux communes. Celui-ci est composé des services suivants :

- « égouttage », chargé des missions liées à l'égouttage ;
- « gestion patrimoniale des réseaux », chargé de la réalisation et du suivi des cadastres des réseaux, des études hydrauliques sur les réseaux cadastrés, la gestion des PASH, les études de zones, etc.
- « gestion opérationnelle des réseaux », chargé des missions de maintien en bon fonctionnement des collecteurs, conduites de refoulement et bassins d'orage, y compris ceux des communes via le module « Aide à

l'exploitation », dont bénéficie déjà la commune de Soumagne depuis 2015 pour les entretiens des stations d'épuration communales de Sonkeu, Cerexhe-Heuseux et du Thier Hamal.

Le 29 avril 2019, le Conseil communal avait adopté la convention-cadre de l'AIDE relative à la mise en œuvre du module 1 « Gestion patrimoniale des réseaux d'égouttage ». Ce partenariat s'inscrit dans la volonté communale de :

- répondre à la nécessité d'établir des études de gestion intégrée et des modèles hydrauliques visant à proposer des solutions conjointes en matière de prévention d'inondations et d'amélioration des réseaux d'égouttage avant le rejet des eaux dans les cours d'eau situés sur le territoire communal;
- d'établir en priorité un cadastre des réseaux d'égouttage présentant des problèmes hydrauliques ou de qualité de rejet des eaux de surface, principalement ceux desservant les zones de Melen (notamment pour les rues d'Ensival, de la Clef, Cense aux Bawettes, du Moustier), de Soumagne (principalement rue Célestin Demblon et le carrefour de Soumagne-Vallée), et d'Ayeneux-Micheroux (réseau provenant de la rue de la Clef à Fléron, Fond des Gottes et chaussée de Wégimont).
- d'établir également le projet de Plan Communal d'Investissement pour les années 2019 à 2022 en concertation avec l'AIDE et la SPGE en matière de projets d'amélioration des réseaux d'égouttage.

L'AIDE propose dans le cadre de ses prestations de services relatives à gestion patrimoniale de l'égouttage :

- d'une part, la réalisation de l'audit de l'état structurel et des performances fonctionnelles de l'égouttage communal pour les zones précitées, ce qui comprend notamment la vérification du PASH couvrant le territoire communal, la réalisation du cadastre du réseau d'égouttage communal, l'inspection visuelle complète de celui-ci (ces deux missions étant financées par la SPGE), l'analyse des résultats du cadastre et de l'inspection visuelle du réseau d'égouttage, la rédaction d'un audit de l'état structurel et des performances fonctionnelles de l'égouttage comprenant notamment l'établissement d'un plan reprenant l'état structurel et fonctionnel du réseau cadastré;
- d'autre part, l'établissement d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage comprenant notamment, en plus des missions précitées :
 - l'audit des ouvrages spéciaux (déversoirs d'orage, bassins d'orage, stations de pompage, etc);
 - l'établissement et le calage d'un modèle hydraulique pour tout ou partie cohérente du réseau d'égouttage et la réalisation de simulations hydrauliques dudit réseau;
 - l'analyse des résultats des simulations hydrauliques, la recherche de solutions et l'établissement d'un plan représentant l'état hydraulique du réseau cadastré;
 - la rédaction d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage.

En 2019, le Conseil communal avait approuvé la réalisation du cadastre structurel et fonctionnel des réseaux d'égouttage pour les zones 2 (Evegnée-Tignée), 3 (Melen), 6 (Soumagne- Wergifosse) et 7 (Ayeneux-Micheroux) pour le montant global de 42.000 €. En raison de la pandémie Covid19, celui-ci n'a pu être été mis en œuvre que durant le second semestre de 2020.

Faisant suite à la décision du Conseil communal du 5 octobre 2020, l'AIDE a réalisé en 2021 :

1° le cadastre structurel ainsi que l'étude hydraulique complète de la zone de Soumagne et Wergifosse (zone 6), soit 51 km de réseau d'égouttage majoritairement unitaire, la plus vaste en superficie et la plus riche en équipements d'égouttage, de retenues des eaux (9 bassins d'orage), déversoirs d'orage (19), station de pompage (celles du Vivier) et de reprises de fossés. Ces études ont été réalisées pour le montant global de 108.359,75 euros, en vue de préparer le prochain programme PIC 2022-2024 ainsi que le plan communal anti-inondations.

Les simulations hydrauliques ont mis en évidence 25 zones où les insuffisances de réseau d'égouttage peuvent provoquer des débordements d'égout (rue des Carmes, Chaussée de Wégimont, rue des Deux Tilleuls, Voie des Maçons/Wergifosse, chaussée Colonel Joset, rue des Déportés, Rosa Luxembourg, rue de Filipesti, rue Pierre Curie/Defuisseaux, rue Rafhay, rue du Maireux et rue Ladrie, rue Célestin Demblon...), des ruissellements en surface (rues Rafhay et C. Demblon), des inondations de terrains privés voire de certaines habitations (entre la place Mattéoti, la place Ferrer et la rue Saint-Fiacre, théâtre des inondations au mois de juillet 2021).

Sur base de ces constats, l'AIDE a objectivé 12 scénarios de remédiation dont 5 projets en priorité 1 (indispensables) :

1. Places Mattéoti-Ferrer, rues P. Curie et Saint-Fiacre : suppression de conduites obsolètes, aménagement d'un régulateur de débit et remplacement d'une canalisation par du DI500 et DI600 sur 359 mètres (coût estimé : 436.000€ HTVA ;
2. Rues des Déportés, R. Luxembourg, Filipesti : création d'un déversoir d'orage, pose d'un égout de 110m de DI400 et remplacement de 204m par du DI500, pour un coût estimé à 317.000€ HTVA .

3. Rues P. Curie et Defuisseaux : remplacement de 139m d'égout par du DI900 et du DI700, pour le coût estimé à 161.500€ HTVA ;
4. rue Raffay : création de 2 déversoirs d'orage et pose de 10m d'égout pour le coût estimé à 45.000€ HTVA ;
5. rue Célestin Demblon : concomitamment à la réalisation des ouvrages d'art prévus pour le lotissement Immobilier (notamment un bassin d'orage de 1500 m³ et un ouvrage de rétention des eaux d'une capacité de 9.322 m³, un fossé drainant, etc), pose de 75m d'égouts DI400 pour connecter le réseau existant au nouvel égout du lotissement, aménagement d'un déversoir d'orage, création d'avaloirs du côté droit de la route, création de deux têtes de réseau, pour un montant non estimé à ce jour.

2° l'étude du bassin hydraulique du chemin de la Julienne et du ruisseau d'Evegnée (zone 2), pour le montant de 9.000 euros, profitant ainsi des études en cours sur le territoire de la commune de Blegny en vue de mettre fin notamment aux inondations récurrentes du ruisseau de Sainte-Julienne à Saive.

Le 20 septembre 2021, le Conseil communal a approuvé la réalisation d'une étude spécifique de dimensionnement de trois ouvrages de retenue sur les ruisseaux de la Sainte Julienne (quartier du Mousset) et d'Evegnée (derrière l'école de la rue du Thier), pour le montant de 3.630,00 € TVAC (21%) à charge de la commune de Soumagne.

La réalisation du cadastre structurel et fonctionnel complémentaire des réseaux d'égouttage pour les zones de Cerexhe-Heuseux (zone1), Micheroux (zone 4), Nationale 3 (zone 5), Ayeneux/Hotteux (zone 8), activée par décision du Conseil communal du 5 octobre 2020, pour le montant de 13.000 euros, a été reportée en 2023.

Dégâts des inondations de juillet 2021 – Etudes et plan de travaux travaux anti-inondations

Au lendemain des sinistres d'inondation de juillet 2021, le décret du 23 septembre 2021 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 octobre 2021 ont reconnu la Commune de Soumagne en qualité de commune sinistrée de catégorie 2 et, à ce titre, elle bénéficiera, complémentairement à l'intervention des assurances, à celle de la Wallonie, à hauteur de 80% des frais encourus.

Dans l'urgence, la SPGE a décidé une opération d'aide aux communes en lançant et en prenant en charge des opérations de curage des canalisations et de nettoyage des avaloirs dans les zones impactées afin de permettre une évacuation des eaux usées dans des zones densément peuplées et éviter, tant que faire se peut, d'autres inondations suite à d'éventuelles précipitations ultérieures non exceptionnelles.

Afin de remédier aux désordres causés par les inondations aux réseaux d'égouttage, la SPGE a mis en place un plan « postflooding » qui vise à avoir une connaissance précise de l'état des réseaux d'égouttage dans les zones inondées. Cela passe notamment par un curage et une endoscopie de ces réseaux. Avec le concours des organismes d'assainissement agréés (OAA), ces opérations seront prises intégralement en charge par la SPGE. Dans le cadre de la reconstruction des infrastructures, la SPGE

a également décidé de prendre en charge la totalité des travaux nécessaires à la réhabilitation, voire à la reconstruction des égouts endommagés à la suite des inondations. Dans ce cas de figure, la participation communale dans la prise en charge financière au montant des travaux d'égouttage (21% ou 42%) sera donc annulée.

A cet égard, la Commune de Soumagne a également adhéré subsidiairement le 13 décembre 2021 à la centrale d'achat de l'AIDE et l'accord-cadre 2021-2025 pour le curage de tronçons d'égouttage, ayant pour objet notamment le pompage et l'aspiration des sédiments présents dans les réseaux, la désobstruction et le nettoyage des ouvrages, l'enlèvement et si nécessaire le traitement des déchets, terres, blocs, etc.

D'autre part, une cellule « plan anti-inondations » avait été mise en place dès 2019 (suite aux inondations de 2018) au niveau communal en vue de cibler les « points noirs » problématiques et de programmer les actions et projets de travaux aptes à remédier aux risques récurrents d'inondations.

C'est ainsi que notre service technique communal avait procédé en 2019 à l'inventaire des diverses possibilités techniques de retenues des eaux, permettant de répertorier 25 bassins d'orage (à ciel ouvert ou enterrés) et 2 zones de débordement naturel non aménagées (Bief du Moulin et Trou du Bois), 3 « zones inondables » aménagées (Voie de l'Eau, Pont al Plantche, rue Pierre Curie) et une zone à aménager (rue Defnet).

Les inondations de juillet 2021 ont évidemment démultiplié les efforts de la commune en vue de répondre aux diverses urgences et aux problèmes « de fond » en cette matière.

En 2021, cette analyse a notamment débouché sur la nécessité de réaliser un ouvrage de retenue en aval du dépôt communal sis rue Gustave Defnet, cette zone marécageuse drainant des eaux d'égout du quartier « Defnet », potentiellement polluées, vers le ruisseau de la Magne. Une étude spécifique a été menée par notre service technique conjointement avec les services de l'AIDE dans le cadre du service d'aide aux communes. La demande de permis d'urbanisme sera introduite auprès des services du Fonctionnaire-délégué dans le courant du premier trimestre 2022.

D'autre part, le plan anti-inondations s'est vu complété par les études, projets et travaux suivants :

- Adaptations du bassin communal de rétention des eaux sis Voie de l'Eau à Soumagne : ce projet communal vise à baisser de 40 cm le niveau de la vanne limitant le débit de crue des eaux de la Magne et de surélever les berges du bassin d'orage en vue d'augmenter sa capacité de rétention des eaux de 13.000 m³ à 18.000 m³. Le marché public de service en vue du choix de l'auteur de projet pour les plans techniques et le dossier de demande de permis d'urbanisme seront mis en place en 2022.
- Maison de repos sise chaussée de Wégimont : celle-ci a été très impactée par les inondations du mois de juillet, nécessitant, pour des raisons de sécurité, la prise d'un arrêté de police d'interdiction d'occupation du logement par les résidents au niveau rez-de-chaussée. A la demande de la commune, il a été procédé à la réfection provisoire du bassin d'orage desservant le site. Une réflexion doit être menée par les promoteurs afin de garantir la conformité technique de ce bassin d'orage et en vue d'en augmenter la capacité.
- Rue Pont al Plantche à Ayeneux : les travaux de réparation du pont et l'enrochement de la berge avant le pont feront l'objet d'une étude aboutie en 2022.
- Un second petit pont sur la Magne situé à côté de la station d'épuration de l'AIDE a été totalement détruit et sa reconstruction devra faire l'objet d'une étude ainsi que d'une demande de permis d'urbanisme en 2022.
- Pont et pertuis de la Magne place Ferrer : la commune a réparé les abords de la place et a interpellé le SPW en vue de la rénovation du pertuis partiellement endommagé lors des crues d'inondation de juillet 2021.
- Le service du Patrimoine a été chargé d'instruire d'une part l'endoscopie du pertuis du ruisseau du Fond Leroy au droit de la place Mattéoti et, d'autre part, la faisabilité de l'acquisition d'emprises et de la création d'une zone de rétention des eaux dans la partie aval du ruisseau du Fond Leroy, au niveau du Clos de l'Egalité.
- Les services communaux ont procédé au nettoyage de la Magne, suite aux inondations, et à l'évacuation des débris divers.
- Ruisseaux de la Magne et du Trou du Bois rue Saint-Fiacre : l'étude de la stabilisation des berges de la Magne a été sollicitée auprès du service provincial des cours d'eau, en vue de leur prochaine réfection et dans le cadre de l'aménagement ultérieur d'une passerelle piétonne ; d'autre part, le service technique communal a été chargé d'étudier la modernisation du réseau d'égouttage et de la canalisation du ruisseau du Trou du Bois à son exutoire au droit de la rue Saint-Fiacre.
- Le géomètre communal a été chargé également de l'étude de faisabilité d'emprises et de travaux en vue de la création d'une nouvelle zone de rétention des eaux (capacité estimée à 3.300 m³) en vue de temporiser les eaux du ruisseau du Trou du bois entre la rue Rafhay et le centre du village de Soumagne.
- Fond des Gottes à Ayeneux : le Géomètre communal a été chargé d'instruire un projet d'acquisition de parcelles de terrain en vue de l'aménagement à proximité du site TGV d'une zone de rétention des eaux du ruisseau du Fond des Gottes, qui a à nouveau inondé les habitations des riverains en juillet 2021. Il a également sollicité en décembre 2021 un avis technique en vue de l'aménagement en concertation avec le SPW de l'égouttage du ruisseau sous la RN621.
- Ruisseau des Carrières rue du Bay-Bonnet : constat des dégâts occasionnés par les inondations de juillet 2021 et examen des possibilités d'interpellation des gestionnaires (SPW et la commune de Fléron).
- Rue de la Brasserie à Ayeneux : réalisation de travaux de rehaussement de bordures et de rénovation des accotements de voirie en vue d'éviter à l'avenir l'inondation d'une habitation par des eaux de ruissellement.
- Rue Ladrie (Tennis Club) : réalisation en régie communale des travaux de mise « hors eau » des installations en décembre 2021.
- Analyse du bassin d'orage du SPW rue du Moustier à Melen : un courrier a été envoyé au début de novembre 2021 à la RW pour demander une intervention au niveau de l'entretien de cet ouvrage. Une étude plus approfondie de cette partie du bassin hydrographique devra être menée en concertation avec l'AIDE et les services des Routes du District de Verviers (SPW).
- Pêcherie rue de Cerexhe à Melen : analyse d'un projet de bassin d'orage chez un particulier et proposition de remplacement des canalisations de la pêcherie par un ruisseau à ciel ouvert et pose d'éléments préfabriqués en béton à partir de la chambre de visite.
- Lotissement LEJOLY rue Haute à Melen : le service technique communal a réalisé de nouveaux fossés en vue de drainer les eaux de ruissellement et une étude interne a conclu à la nécessité de créer un nouveau système d'égouttage dans la voirie.

- Le sentier pédestre entre la rue Thier Hamal et la rue du Moulin entre Tignée et Evegnée a subi un effondrement lors des inondations et est actuellement interdit à la circulation. Sa réfection sera proposée en 2022 dans le cadre des fonds « Calamités naturelles » alloués par la Wallonie.
- Le sentier du bois de Melen a également subi des dommages d'inondation et verra ses berges réfectionnées en 2022 avec le financement de la Province, gestionnaire de ce ruisseau. Le pont au-dessus du ruisseau sera également stabilisé.

Eau, gaz, électricité et éclairage public

Cf. Chapitre « ENERGIE »

En 2021, RESA a également finalisé l'aménagement du nouveau réseau d'éclairage public sur la place de la Gare et aux abords du hall omnisports et ses zones de parking. Le décompte final des travaux sera communiqué à la Commune en 2022.

Les voiries

Plan d'Investissement communal (PIC) 2019-2021

La Wallonie a alloué à la commune pour la période 2019-2021 un subside "Fonds Régional d'investissement des communes" d'un montant de 666.092,78 euros. Les travaux conjoints d'égouttage et de réfection de voirie pour les rues Reux et du Centenaire consommeront l'ensemble de l'enveloppe FRIC allouée à la Commune.

Travaux d'égouttage et de réfection de voirie de la rue du Centenaire : cf. supra.

Travaux d'égouttage et de réfection de voirie de la rue Reux : cf. supra.

Les autres projets ont été reprogrammés en 2021 sur fonds propres ou ont été reportés au prochain PIC 2022-2024 :

N°projet		Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
2019.03	Rue Ardoncour		85.000 € Fonds propres	
2019.04	Rue Joly	18.000 € Réalisé par STC		
	Rue du Peuple	11.500 € Fonds propres		
	Rue des Anges			41.000 € Fonds propres
	Rue Pont al Plantche			51000 Fonds propres
2019.08	Rue des Carmes	87.200 € Fonds propres		
2020.11	Rue Charles Hansez			67.000 € PIC 2022-24
2020.13	Cimetière Fond Leroy	150.000 € Fonds propres		
2021.15	Rue Matefosse			
2021.16	Sur les Keyeux			282.000 € PIC 2022-24
2021.17	Cimetière rue du Fort			
2020.18	Rue de la Cense aux Bawètes	125.000 € Fonds propres		

2021.19	Rue Prés à la Cour			55.000 € PIC 2022-24
---------	--------------------	--	--	-------------------------

Travaux de réfection de la partie haute de la rue des Carmes à Ayeneux, de la rue du Peuple (entre les n° 110 et 141), travaux d'aménagement des allées principales (bandes de roulage en béton et pelouse) du cimetière du Fond Leroy, travaux de sécurisation et d'aménagement d'un trottoir rue Cense aux Bawètes : cf. chapitre Mobilité.

D'autre part, à l'initiative du SPW, les travaux de réaménagement du carrefour de la RN3 à Micheroux ont débuté en 2021 (cf. chapitre Mobilité) par la mise en place des réseaux des impétrants.

L'ENERGIE

LA COMPTABILITE LE CADASTRE ET LA RENOVATION ENERGETIQUES DES BATIMENTS

Le service "Energie" continue la comptabilité énergétique des bâtiments communaux. Un relevé mensuel des compteurs d'eau, d'électricité, de gaz et des jauges des citernes de mazout est réalisé afin de pouvoir intervenir dans les plus brefs délais en cas d'anomalies.

De plus, cette comptabilité énergétique permet de définir des priorités en matière d'investissements en vue d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux.

Plusieurs projets de rénovation énergétique ont été étudiés / suivis en 2021 :

- Ecole maternelle de Soumagne-Vallée – remplacement des vitrages doubles suite aux inondations
- Logements de transit de Fécher – Appel à projet de subvention POLLEC2020 et promesse de subvention 75.000 € reçue – Participation au montage et à l'inscription des clauses techniques « énergétiques » du cahier des charges – suivi PEB du dossier ;
- Ecole de Cerexhe (ex-conciergerie) : suivi des installations techniques, principalement concernant le réglage de la ventilation double-flux ;
- Ecole de Micheroux – Visites de contrôle et retenue de la réception provisoire des travaux jusqu'à la bonne exécution sur les techniques ventilation et isolation ;
- Ecole de Melen : Analyse énergétique – Audit – montage du dossier de subvention « Plan de relance Wallonie – Bâtiments scolaires – CECP » en vue de la démolition/reconstruction du bâtiment ;
- Maison de l'Emploi : suivi des techniques HVAC sous garantie ;
- Centre Culturel de Soumagne-Vallée : suivi du dossier technique pour la mise en place d'un groupe de ventilation double-flux avec récupération de chaleur ;
- Ecole de la Joliette : dimensionnement de la ventilation pour les sanitaires ;
- Centre Culturel de Soumagne-Vallée (futurs bureaux) : analyses et proposition d'amélioration des clauses du cahier des charges – analyses de l'inscription du projet dans UREBA exceptionnel 2021 ;
- Rénowatt : récoltes d'information pour la rénovation énergétique des dossiers Coopérative, école de Melen, école d'Ayeneux ;
- Marchés publics :
 - Entretien des équipements de climatisation ;
 - Centre Sportif, Place de la Gare - remplacement de 2 boilers par 1 boiler thermodynamique et remplacement des régulations de chauffage et reprise de contrôle des commandes manuelles ;
 - Salle omnisports de Micheroux : remplacement de la chaudière par une chaudière gaz condensation et remplacement du tableau de commande de la régulation des circuits ;
 - Ecole de Micheroux : remplacement d'une chaudière par une chaudière gaz condensation ;
- Eglise Saint-Lambert à Soumagne – système de chauffage par air pulsé : évaluation des dégâts après inondation et expertise - proposition de planification stratégique des opérations et solutions d'urgences ;
- Centre-Culturel de Soumagne-Vallée – analyses et expertises concernant la partie PEB du projet + montage dossier de subvention ;
- 18 Logements du CPAS – Etude énergétique pour répondre à l'appel à subvention UREBA ;
- Pilotage du projet CLEF-WB (Enquêtes et récolte des données dans les bâtiments scolaires) ;

Aide aux citoyens :

- Accueil de citoyens à l'administration (ou par téléphone en temps de Covid) :
 - o Environ 80 contacts en 2021, avec une nette augmentation des sollicitations fin 2021 liée à l'augmentation du prix de l'énergie.

- Principales questions :
 - Changement de fournisseurs,
 - Primes « audit logement » Région Wallonne et communale,
 - Primes « travaux Logement » et « Prêt 0% » RW,
 - Information sur les installations photovoltaïques,
 - Achat groupé d'énergie.
- Prolongation de la prime Communale Audit Logement ;
- Journée des Durables :
 - Re-programmation de la journée des Durables et organisation pour le 25 septembre 2022.
- Commune en Transition : clôture du dossier de subvention 4030 € (sur le projet de jardin partagé « Les jardiniers de la Belle Fleur »).

Etudes Projets :

- Echanges avec une entreprise pour l'étude de faisabilité pour le placement d'une éolienne sur le territoire communal.
- Echanges avec une coopérative citoyenne pour l'étude de faisabilité d'un tiers investissement photovoltaïque sur les toitures du centre culturel et école de Soumagne-Vallée.

Eclairage public :

- Investissement dans la mission Résa « OSP 3 – phase 1 terminée, pose de 1300 luminaires LED ;
- Commande des travaux dans la mission Résa « OSP 3 – Phase 2 » : les travaux sont prévus en février 2022 (584+3 remplacement de luminaires) ;
- Commande et réalisation de travaux rue Albert 1^{er} à Melen : 9 poteaux et 9 luminaires ;
- Commande et réalisation de travaux rue des Houyeux à Micheroux : 4 poteaux et 4 luminaires ;
- Demande d'offre auprès de RESA pour la venelle de la rue du Château de Micheroux: 6 poteaux et 6 luminaires.

Les fournisseurs et les services

Marché conjoint organisé par la Province de Liège en vue de la fourniture de gaz et d'électricité (2022-2024) – suivi.

Marché de fourniture combustibles liquides (2020-2024) - suivi

Marché d'entretien des chaudières (2019-2022) et de diagnostics approfondis des installations de plus de 15 ans – suivi.

Marché d'entretien des Climatisation (2021-2024) – Lancement de la procédure

Les primes communales pour audit logement

Afin de lever le frein du coût de la procédure d'Audit logement de la Région Wallonne, La commune a décidé de prolonger sa prime d'un montant de 50% de la valeur de la prime de la Région Wallonne. Elle étudie également un plan de subvention permettant de prendre en charge 100% du montant de l'audit.

Le décret "PEB"

Le service de l'urbanisme a contrôlé les documents PEB nécessaires pour l'obtention de permis et signale qu'environ 1 dossier sur 10 pose problème. Lorsque le problème est détecté, le service prévient l'auteur du document PEB qui met celui-ci en conformité et de manière à ne pas ralentir les démarches administratives.

Le projet POLLEC (Politique locale énergie - climat)

La commune a obtenu plusieurs subventions et a engagé en 2021 un Coordinateur POLLEC.

Sa mission principale a été la rédaction du Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat de la Commune après complétude des divers outils permettant de concevoir ce plan d'action.

Le Coordinateur POLLEC a également monté les dossiers de candidature pour plusieurs appels à projets subsidiés POLLEC :

- POLLEC 2020 - Rénovation exemplaire de logements : projet de rénovation énergétique poussée des logements de transit de l'ancien presbytère de Fécher. Subside de 75.000 €.

- POLLEC 2020 Province - bornes de recharge Vélos à Assistance Electrique : achat groupé, avec subside, de 13 racks à vélos avec point de recharges sécurisées. Subside de 3.150 €.
- POLLEC 2021 – Préfinancement de l’audit logement : projet pilote d’Audits Logement gratuits pour les citoyens de la Commune. Subside : 60.000 €.
- POLLEC 2021 – Stratégie immobilière : projet de rationalisation des services communaux au niveau des bâtiments tertiaires, avec plan d’action, d’investissement, de financement et de monitoring pour amener le parc de ces bâtiments à la neutralité climatique en 2035 (bureaux et école) et 2040 (autres). Subside de 155.004 €.

Le coordinateur POLLEC a aussi participé aux projets suivants :

- Suivi du projet POLLEC 2020 de rénovation exemplaire des logements de transit dans l’ancien presbytère de Fécher.
- Appel à projet subsidié Plan de Reprise et de Résilience européen pour les bâtiments scolaires (FWB) : démolition et reconstruction de l’école de Melen sise rue Haute, en qualité de chef de projet et pour l’entrée des données et documents sur la plateforme de l’appel.
- Participation aux réunions de verdissement de la flotte communale.
- Achat de la plateforme de développement de plan d’action énergie climat et de communication « Futureproofed Cities ».
- Participation aux ateliers « 17 ODD ».

Divers

Le service énergie est à la disposition des citoyens qui souhaitent obtenir des renseignements personnalisés concernant les travaux, les primes et les technologies économes en énergie et contrats d’énergie permettant de réaliser des économies financières.

Prise de contact avec des sociétés privées ou démarcheurs commerciaux pour rectifier les informations fausses données aux citoyens de Soumagne (annonçant que la commune et la Wallonie auraient mandaté ces firmes pour réaliser des audits sur la commune)

Le rappel des primes accessibles pour les travaux d’économies d’énergie ainsi que les horaires d’ouvertures du service énergie, ont été publiés dans le magazine d’informations communales SOUMAG.

Le service "Energie" est également chargé :

- du suivi administratif et technique des dossiers d’entretiens et d’interventions sur pannes chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire;
- du suivi administratif et technique des dossiers de rénovation énergétique en cours (réceptions provisoire/définitive);
- de l’encodage pour la récupération des redevances ODP Gaz et électricité;
- de l’encodage des Certificats Verts de particuliers ayant des difficultés pour l’utilisation du site de la Région Wallonne;
- du suivi des demandes des particuliers en difficulté pour l’encodage Internet concernant l’énergie :
 - o Groupasol (achats groupés mazout),
 - o Comparaison des contrats de fournisseurs de gaz et d’électricité;
- de la recherche de plans, relevés de bâtiments et mise à jour et création de plans;
- de la réalisation d’audit des enveloppes et des techniques connues des bâtiments;
- des commandes de mazout;
- du suivi des factures d’énergie, d’eau et du relevés d’erreurs d’index;
- de l’accompagnement de certains dossiers dans le cadre des visites de salubrité des logements ;
- etc.

L'ENVIRONNEMENT

Les dossiers environnementaux traités

	Nbre dossiers 2013	Nbre dossiers 2014	Nbre dossiers 2015	Nbre dossiers 2016	Nbre dossiers 2017	Nbre dossiers 2018
Déclarations : classe 3	28	15	42	75	53	34
Permis d’environnement de classe 2	3	0	0	0	0	5

	Nbre dossiers 2013	Nbre dossiers 2014	Nbre dossiers 2015	Nbre dossiers 2016	Nbre dossiers 2017	Nbre dossiers 2018
Permis unique de classe 2	4	2	3	3	4	9
Demande abattages d'arbres	16	16	15	12	6	5

	Nbre Dossiers 2019	Nbre Dossiers 2020	Nbre Dossiers 2021
Déclarations : classe 3	86	46	48
Permis d'environnement de classe 2	2	1	5
Permis unique de classe 2	6	2	2
Permis unique de classe 1	0	1	1
Demande abattages d'arbres	16	26	29

Le Projet TRADECO

Ce projet concerne une demande de permis unique de Classe 1 pour l'exploitation d'un centre de remblayage de terres et de matériaux pierreux naturels. Une demande pour un projet très similaire a été refusée en 2020. Le demandeur est revenu à la charge en 2021 avec un projet légèrement modifié. Une réunion d'information préalable sous forme de vidéo a été organisée les 14 et 15 janvier 2021. L'enquête publique organisée durant l'été 2021 a provoqué une grande quantité de réactions. Cette nouvelle demande est toujours à l'instruction en cette fin d'année 2021.

Les enquêtes publiques

En 2021, sur demande du SPW Environnement, une enquête publique a été organisée par le service environnement de la Commune de Soumagne. Il s'agit d'une enquête sur les projets des Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027. Elle a eu lieu du 3 mai au 3 novembre 2021. Deux observations sont parvenues à l'Administration Communale.

La répression des infractions environnementales

Pour l'année 2021, **27 procès-verbaux** ont été dressés par notre agent constatateur pour dépôts clandestins d'immondices.

La surveillance des sites à risque

Poursuite de la surveillance de sites dont les activités sont à risque.

Les déchets ménagers

Information de la population

Un calendrier réalisé avec INTRADEL et contenant toutes les informations utiles relatives à la collecte des déchets ménagers en 2021 a été distribué en toute boîte en décembre 2020.

Quelques statistiques

- Collectes sélectives en porte à porte (Statistiques Intradél)
 - Population de la commune au 1er janvier 2021 : 17 200 habitants
 - Ordures ménagères 2021 : 2 784,7 tonnes, soit 161,9 kg/habitant (155,71 kg en 2020 ; 150,91 kg en 2019 ; 150,83kg en 2018 ; 151,14kg en 2017 ; 149,71kg en 2016 ; 155kg en 2015 ; 156kg en 2014 ; 153kg en 2013 ; 154,69kg en 2012 ; 158,44kg en 2011 et 160,58 kg en 2010)
 - PMC 2021 : 309,640 tonnes, soit 18,00 kg/habitant (18 kg en 2020 ; 14,54 kg en 2019 ; 14,33kg en 2018 ; 13,52 kg en 2017 ; 13,44kg en 2016 ; 13,79kg en 2015 ; 13,65kg en 2014 ; 13.46 kg en 2013 ; 13.62kg en 2012 ; 14.09kg en 2011 ; 14,28 kg en 2010)
 - Plastiques souples 2021 : 34,218 tonnes, soit 1,99 kg/habitant (1,6 kg en 2020)

- Papiers-cartons 2021 : 774,720 tonnes, soit 45,04 kg/habitant (44,15 kg en 2020 ; 41,45 kg en 2019 ; 42,54 kg en 2018 ; 40,06 kg en 2017 ; 54,69 kg en 2016 ; 47,67 kg en 2015 ; 48,54 kg en 2014 ; 50,49 kg en 2013 ; 54,75 kg en 2012 ; 57,16 kg en 2011 ; 57,93 kg en 2010)
 - Verres blancs 2021 : 218,248 tonnes, soit 12,69 kg/habitant (13,51 kg en 2020 ; 11,39 kg en 2019 ; 10,08 kg en 2018 ; 10,18 kg en 2017 ; 9,69 kg en 2016 ; 10,08 kg en 2015 ; 8,92 kg en 2014 ; 9,30 kg en 2013 ; 9,31 kg en 2012 ; 9,36 kg en 2011 ; 9,49 kg en 2010)
 - Verres colorés 2021 : 228,889 tonnes, soit 13,31 kg/habitant (13,30 kg en 2020 ; 11,66 kg en 2019 ; 11,13 kg en 2018 ; 10,68 kg en 2017 ; 9,64kg en 2016 ; 10,96 kg en 2015 ; 10,37 kg en 2014 ; 13,40 kg en 2013 ; 10,63 kg en 2012 ; 12,58 kg en 2011 ; 12,75 kg en 2010)
 - =>Total 2021 : 4 350,415 tonnes, soit 252,93 kg/habitant (246,28 kg en 2020 ; 229,94 kg en 2019 ; 228,90 kg en 2018 ; 228,56 kg en 2017 ; 229,99kg en 2016 ; 237,63 kg en 2015 ; 237,48 kg en 2014 ; 241,12 kg en 2013 ; 242,9 kg en 2012 ; 251,64 kg en 2011 ; 255 kg en 2010)
- Bulles à textiles
 - Au cours de l'année 2021 :
 - TERRE ASBL a collecté, via ses bulles à vêtements, 124 890 kg de textiles dans notre commune. Ce tonnage a été traité comme suit :
 - 56,51 % de vêtements réutilisés ;
 - 25,77 % de vêtements recyclés en fibres ;
 - 17,72 % de déchets.
 - CURITAS SA en a collecté 8169 kg
 - OXFAM SOLIDARITE ASBL en a collecté 14 473 kg

Passage au système de collecte des déchets ménagers en conteneurs à puce

Le 1^{er} janvier 2022 est prévu un grand changement pour Soumagne : le passage au système de collecte des déchets ménagers en conteneurs à puce de l'intercommunale Intradel. Un tel changement ne s'improvise pas. Une longue réflexion a donc eu lieu durant l'année 2021. Le règlement taxe sur la collecte des déchets a été largement remanié, afin de l'adapter à ce nouveau système.

Par ailleurs, une grosse campagne de communication a été organisée en collaboration avec le service communication de la Commune et Intradel. De nombreux articles ont été diffusés via le Soumag, le site web communal et les réseaux sociaux. Des courriers personnels ont également été envoyés aux citoyens. Enfin, 7 réunions d'information de la population, dont une réservée aux seniors, ont été organisées. Ces réunions ont eu lieu dans 3 lieux : au Centre Culturel de Soumagne-Vallée, dans la cafétéria du Centre Sportif de la Place de la Gare et au Foyer Culturel de Melen.

La préservation de la nature

Lutte contre les plantes et animaux nuisibles

Afin de combattre la prolifération de chats errants sur toute l'entité de Soumagne, une collaboration a été établie entre l'Administration Communale de Soumagne et l'ASBL « Poils et Moustaches ». Celle-ci se charge de capturer les chats errants en vue de les faire stériliser par un vétérinaire. Ces frais de stérilisation sont pris en charge par la Commune.

Depuis 2021, ce n'est plus une, mais deux opérations de dératisation gratuites qui ont été organisées par le service environnement. Ces opérations ont été menées par une entreprise spécialisée chez les particuliers qui en ont formulé la demande. Par ailleurs, la commune a assuré la distribution gratuite mais contrôlée de raticide.

Fauchage tardif du bord de certaines routes

Comme chaque année, la commune a participé à l'opération "fauchage tardif" de la Direction de la Nature de la DNF du SPW.

Notre commune a opté pour un fauchage raisonné des talus et accotements, de manière à rencontrer les objectifs fixés en matière de sécurité routière et de développement de la biodiversité, tout en veillant à témoigner d'un bon niveau d'entretien.

Pour la sécurité routière, il a fallu éviter que les herbes ne masquent la visibilité au niveau des endroits dangereux ou ne versent sur la chaussée par temps humide.

Pour le développement de la biodiversité, il a fallu limiter à 1 le nombre de passage d'entretien à la débroussailleuse ou à la faucheuse, afin de permettre le développement des communautés végétales et animales présentes sur les bords de routes.

Afin d'y arriver, la convention "Bords de route" prévoit le recours au fauchage tardif, pratiqué après le 1^{er} août (au nord du Sillon Sambre-et-Meuse) ou le 1^{er} septembre (au sud du Sillon Sambre-et-Meuse), sur les bords de routes préalablement sélectionnés et notés dans le plan de fauchage tardif. Toutefois, sur ces bords de routes, une bande de sécurité doit être fauchée plus régulièrement le long de la chaussée, sur une largeur inférieure ou égale à 1 mètre en ligne droite et sur une largeur supérieure à l'intérieur des virages, à hauteur des accès aux propriétés riveraines ou à l'approche des carrefours.

Le patrimoine naturel présent sur les bords de routes est étudié depuis de nombreuses années et le suivi de la végétation a permis d'identifier 800 espèces, dont 57 sont rares et protégées en Wallonie et 35 autres ont un niveau de conservation préoccupant.

Les opérations en collaboration avec INTRADEL

Réunions du "Comité de suivi"

Participation de M. François Detalle à deux réunions du comité de suivi des collectes organisées par Intradel le 6 mai 2021 en visio-conférence et le 17 novembre 2021 à Aubel. Il fut accompagné de Monsieur Michel Mordant pour la première date.

Publication d'actions grand public

Les actions suivantes, organisées par INTRADEL ont été publiées sur notre site Internet et/ou dans le SouMag :

- Promotion des capsules vidéo « La Petite Minute de Virginie » ;
- Promotion de la collecte des encombrants par la Ressourcerie du Pays de Liège ;
- Campagne de sensibilisation aux langes lavables ;
- Présence du camion démo d'Intradel sur le marché de Soumagne le 26/09/2021 ;
- Promotion des nouveaux sites de bulles à verres enterrées ;
- Augmentation de l'apport journalier autorisé dans les recyparcs ;
- Informations sur le futur passage aux conteneurs en 2022 (point déjà évoqué ci-dessus).

Depuis près de 20 ans, l'intercommunale Intradel, en collaboration avec les services agricoles de la Province de Liège, organise à l'attention des agriculteurs une collecte sélective des bâches agricoles dans le but de les recycler. Ce recyclage, depuis la campagne printanière 2010, concerne également les cordes, ficelles et filets et les big-bags.

Ce service gratuit a permis à bon nombre d'agriculteurs de délaissé certaines pratiques qui visaient à incinérer dans les champs leurs films plastiques. Le recyclage (production de pellets de plastiques) est très respectueux de l'environnement.

La formation du conseiller en environnement

Notre conseiller en environnement a participé à diverses formations durant l'année 2021 :

- 03/03/2021 : formation sur la nouvelle procédure marchés publics ;
- 06/05/2021 : formation à l'utilisation de l'outil « Betterstreet » ;
- 10/05/2021 : webinaire d'informations sur les chenilles processionnaires ;
- 27/05/2021 : webinaire d'informations sur les ambrosies, des plantes problématiques en expansion.

Les travaux réalisés en régie par les ouvriers du "Plan Vert"

- Entretien des espaces publics, bords de routes, écoles, cimetières, etc.;
- Différents aménagements d'abords de monuments, lotissements, terrains communaux... (voir rubrique Equipement "service technique").

Les cours d'eau

Durant l'année 2021, la collaboration avec nos deux Contrats de Rivière (Vesdre et Meuse-Aval) a continué. Différentes actions ont été menées :

- Participation à l'opération rivières propres le 25 septembre 2021 ;

- Mise en place d'une opération de solidarité suite aux inondations de juillet 2021 : en collaboration avec le Contrat de Rivière Vesdre, nettoyage des berges des cours d'eau impactés les 26, 27 et 28 août 2021.
- Dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau 2021, des ateliers de sensibilisation sur la qualité des eaux de nos ruisseaux ont été organisés pour nos élèves de 5ème et 6ème primaires, tous réseaux confondus. Durant les mois d'avril et mai, le conseiller en environnement a accompagné des élèves sur terrain, afin de calculer un indice de la qualité de l'eau, sur base des petites bestioles vivant sur le fond du lit des ruisseaux.

Divers

- Poursuite de l'octroi de primes communales pour l'achat et l'utilisation de couches lavables ;
- Participation à l'action du Grand Nettoyage de printemps des 23, 24, 25 et 26 septembre 2021 ;
- Marché public - Achats divers pépinières ;
- Marché public - Achat de sacs poubelles ;
- Migration des batraciens : installation de panneaux incitant les automobilistes à ralentir ;
- Via le site internet de la commune et le SouMag, sensibilisation de la population sur le bien-être animal ;
- Via le site internet de la commune et le SouMag, sensibilisation de la population sur le Code de police relativement à la propreté publique, à l'utilisation des poubelles publiques, aux dépôts clandestins, aux déjections canines, ... ;
- Organisation, en collaboration avec les Amis de la Terre et la Province de Liège, de cours de jardinage une fois par mois ;
- ...

LE PATRIMOINE ET LES BÂTIMENTS

La Coopérative

Le bureau d'études « Atelier Concept » (auteur de projet pour les travaux d'aménagement de la Place de la Gare) a été chargé en 2020 d'élaborer une première esquisse du projet de réaménagement de la zone de parcage située devant l'immeuble « Coopérative ». Celui-ci prévoit, outre le réaménagement d'un bassin d'orage et des canalisations de reprise des eaux pluviales du bâtiment, de nouvelles zones de stationnement pour véhicules et vélos, avec un nouveau revêtement hydrocarboné ainsi que de nouvelles zones d'espaces verts. Une étude commandée au bureau RAISO de Liège avait permis d'évaluer l'insuffisance de la perméabilité du sol pour permettre l'infiltration des eaux pluviales et d'eaux usées épurées dans ce terrain.

D'autre part, RESA Electricité doit compléter ses études d'éclairage de cette partie du site en vue d'obtenir une optimisation des équipements en LED.

Ces diverses études seront poursuivies en 2022 et 2023.

Études de faisabilité d'aménagement de la Coopérative et du bâtiment « Mineral Products »

Faisant suite aux résultats de l'étude de stratégie patrimoniale réalisée en 2018 ayant identifié des problèmes de manque d'espaces, de non-conformité et d'insécurité de certains locaux communaux et préconisant notamment le recentrage de l'ensemble des services communaux au sein des bâtiments dits « Coopérative » et « Mineral Products », la SPI et l'intercommunale ECETIA ont réalisé en 2020 à la demande de la commune, sur base d'un inventaire exhaustif des besoins des divers services communaux, une première pré-étude d'évaluation de la faisabilité des possibilités d'aménagement de ces deux bâtiments. Les conclusions déposées ne satisfaisant pas entièrement la Commune, le Collège communal a désigné le 29 décembre 2021 l'Association momentanée « CONVERGENCES Architecture & Techniques – Thierry BIRON Architecte » de Liège en vue de poursuivre cette étude de faisabilité et d'établir un cahier des charges visant à permettre à la commune de désigner un auteur de projet.

Travaux de protection en matière de foudre pour divers bâtiments communaux

Des dégâts matériels importants et perturbations avaient été causés par la foudre en juillet 2019 aux installations communales de télécommunications dans la Maison communale et dans le bâtiment « Coopérative » occupé par le CPAS et autres services paracommunaux.

Sur base d'un audit réalisé en 2020 sur les installations électriques et les moyens de protection contre la foudre pour la Maison communale, les locaux du service NTIC, les bâtiments « Coopérative » et « Mineral Products », le hall omnisports ainsi que le poste local de police, la firme GRENSON&Fils de Jambes a réalisé en 2021 les travaux de protection externe et interne contre la foudre pour ces bâtiments (à l'exception du bâtiment Mineral Products, non occupé à ce jour), pour le montant final approuvé le 15/12/2021 de 36.640,98 €.

Les bâtiments scolaires

Voir Chapitre Enseignement pour détails.

Suite à la sélection du projet de rénovation des locaux sanitaires de l'école de « La Joliette » dans le cadre de l'appel à candidature pour l'octroi en extrême urgence de subventions exceptionnelles dans le cadre de la pandémie « Covid19 » initiée au mois de juin 2020 par la CFWB, le Collège communal a attribué 24 novembre 2021 le marché des travaux à l'entreprise BESSEGA SA d'Herstal, pour le montant d'offre contrôlé après négociation de 70.936,69 € hors TVA ou 75.192,89 €, TVA (6%).

Le dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la CFWB le 16 décembre 2021 et réceptionné le 6 janvier 2022.

L'exécution des travaux, conditionnée à l'accord sur la subvention de la CFWB, est prévue pendant les vacances d'été 2022.

Le Centre culturel de Soumagne

Après avoir réalisé les premières études permettant d'évaluer la faisabilité du projet de transfert des services administratif et d'animation du Centre culturel vers l'ancienne conciergerie située rue Alfred Defuisseaux, celle-ci étant vide de toute occupation, le Collège communal a désigné le 12 août 2020 le bureau d'architectes BIEMAR&BIEMAR de Liège en vue de réaliser le projet d'aménagement des lieux en bureaux et salles de réunion pour le personnel du Centre culturel.

Ce bâtiment, en relation directe avec le forum et la salle de spectacles du Centre culturel de Soumagne sera appelé à constituer le prochain pôle culturel de la Commune.

Ce projet prévoit succinctement :

- La démolition de l'intérieur du bâtiment et le démontage de la toiture existante;
- Le remplacement complet et l'isolation de la toiture;
- La réalisation d'une rampe PMR extérieure et l'aménagement du portail d'accès;
- L'aménagement sur 3 niveaux de bureaux, salles de réunions, réserves et locaux techniques;
- Le réaménagement au sous-sol de réserves à matériel;
- La réalisation de nouveaux escaliers en béton armé;
- Le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures;
- La réalisation des installations d'électricité générale, informatique, lustrerie, chauffage, sanitaire et ventilation;
- Des travaux de peinture intérieure et extérieure.

Le permis d'urbanisme pour ces travaux a été octroyé par le Fonctionnaire-délégué le 2 février 2021.

Ce projet initialement prévu uniquement par un financement sur fonds propres, devrait être remanié en 2022 sur base des critères de sélection défini dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie et d'un appel à candidatures pour projets de rénovation énergétique des bâtiments des Pouvoirs locaux tel que défini par la circulaire ministérielle du 8 février 2022. Celle-ci prévoit notamment la sélection et la subvention de projets de travaux de rénovation énergétique (80%) et travaux connexes pour un montant minimal de 300.000,00 € HTVA.

D'autre part, le 25 octobre 2021, le Conseil communal a approuvé le projet des travaux de ventilation et de modification des installations de chauffage de la salle de spectacles du Centre culturel, pour le montant estimé à 105.807,63 € TVAC (21%). Le 15 décembre 2021, le Collège communal a désigné l'entreprise DETEM de Waimes pour la réalisation des travaux, pour le montant de 118.593,60 € TVAC (21%). Ces travaux seront exécutés en 2022.

Enfin, les locaux du Centre culturel ont également subi divers dommages « dégâts des eaux » dûs aux inondations des 14 et 15 juillet 2021. Les menuiseries intérieures (portes et portes coupe-feu) ainsi que des carrelages doivent être remplacés.

Le 20 octobre 2021, le Collège communal a mis en concurrence le marché public relatif au remplacement des éléments de carrelage, lequel a été attribué le 17 novembre 2021 à la firme MACCIO-CAENEN/SECOTECH sprl de Barchon, pour le montant de 2.722,50 €, TVA (21%). Ces travaux ont été exécutés du 13 au 13 décembre 2021.

Le marché public relatif au remplacement des diverses menuiseries a également été mis en concurrence le 20 novembre 2021 et a été attribué le 1^{er} décembre 2021 à la firme Menuiserie&Décoration Christophe LIEGEOIS de Battice, pour le prix de 30.578,35 €, TVA (21%). Ces travaux seront exécutés en 2022 et, à l'instar des travaux de remplacement des carrelages, feront l'objet d'une indemnisation de notre assureur ETHIAS et, pour le surplus, un dossier sera ouvert en 2022 auprès du Fonds des Calamités.

A cet égard, il est à souligner que la Commune a été reconnue par la Wallonie en qualité de « victime des inondations des 14 et 15 juillet 2021 » en commune de catégorie 2 et qu'à ce titre, elle percevra :

- 193.000€ pour les mesures préventives « anti-inondations » à mettre en oeuvre dans le cadre de notre plan « anti-inondations » ;
- 587.719,30 € de dotation exceptionnelle pour les mesures logistiques ;
- 8.550,20 € venant de la SPAQUE pour les mesures de dépollution et élimination des déchets.

Les travaux de rénovation de la crèche rue Borgivaux

Après visite des lieux, les services du Patrimoine/Energie et de la Petite Enfance ont constaté la nécessité de remédier à des infiltrations d'eau récurrentes au niveau du mur Sud du bâtiment et de la verrière centrale, par la pose d'une nouvelle toiture isolée et de coupoles, ainsi qu'au remplacement des revêtements de sol dans les locaux.

Concernant le **remplacement du revêtement de sol** en linoléum, le marché public a été attribué à l'entreprise Eurobel Projet de Liège pour le montant d'offre contrôlée de 19.943,29 €, TVAC (21%).

Les travaux ont débuté le 15 juillet 2021 et l'entreprise a arrêté le chantier juste avant la reprise d'activité de la crèche, le 9 août 2021, avec des manquements importants détaillés dans un procès-verbal de manquements établi en date du 17 août 2021.

Vu les graves manquements constatés, une visite des lieux a été réalisée le 25 août 2021 en présence du représentant de l'adjudicataire, qui a reconnu les faits. Divers travaux complémentaires ont été réalisés par l'entreprise aux mois de septembre et octobre 2021.

Malgré ces interventions complémentaires, il persistait encore de nombreuses malfaçons, qui ont été constatées par écrit par le service du Patrimoine en date du 20 octobre 2021.

La société Eurobel Projet a indiqué ses moyens de défense mais vu l'importance des remarques dûment constatées et la confiance perdue dans le chef de l'administration, le Collège communal a sollicité l'avis d'un expert pour faire constater et décrire en toute indépendance et objectivité les carences inhérentes à l'inexécution partielle et fautive du marché par l'adjudicataire. Cette mission d'expertise a été attribuée à Lelotte J Arch & Tecn, Lohirville 20 à 4890 Clermont pour le montant d'offre contrôlé de 1.936,00 € TVAC (21%), dont le rapport est attendu pour le début du mois de janvier 2022.

Concernant la **transformation de la toiture** de la crèche, il est prévu de réaliser les travaux suivants :

- la suppression de la verrière dans la partie de la toiture plate et le remplacement par deux dômes ;
- le remplacement de la verrière sur les deux versants de la toiture par un revêtement en zinc et pose de quatre fenêtres de toit, dont un vertical, et un exutoire de fumée ;
- la pose d'un bardage en zinc sur la nouvelle ossature en bois en façade jusqu'au niveau fini du sol intérieur du premier étage, afin de répondre aux problèmes d'infiltration d'eau.

Le permis d'urbanisme a été octroyé par le Fonctionnaire délégué en date du 12 juillet 2021 et le projet a été validé par le Conseil communal le 25 octobre 2021.

Suite à sa mise en concurrence, le marché public a été attribué à l'entreprise ORLANDO Fabrice sprl de Milmort, pour le montant d'offre contrôlé de 37.665,24 €, TVA (21%) comprise.

Les travaux se dérouleront lors de la fermeture de la crèche, entre le 11 juillet 2022 et le 5 août 2022.

Aménagement d'une salle polyvalente au Bas-Bois

Ce projet, repris dans le Plan d'Investissement communal 2017-2018, a été élaboré par les services communaux et comprend notamment les travaux suivants :

- la réalisation d'un nouveau drain périphérique du bâtiment et son raccordement à une chambre de visite existante avec étanchéisation de la maçonnerie enterrée;
- des travaux d'égouttage;
- des travaux de rejointoiement;
- des travaux pour la récolte et l'évacuation des eaux de toiture;
- le remplacement de menuiseries extérieures;
- la création de locaux sanitaires (1 WC PMR, 2WC et 1 sas avec lave-mains) (maçonneries + sanitaires + menuiseries);
- le déplacement de l'évier existant et la création d'un nouveau raccordement;
- l'adaptation de l'installation électrique (éclairage sanitaires) et la mise en place d'éclairage de secours;
- des travaux de finitions intérieures (plafonnage, carrelages muraux, peinture);
- la création, la fourniture et pose d'un mobilier adaptable (bar-rangement-plan de travail).

Ces travaux ont été réalisés, après plusieurs mois d'interruption, entre 2020 et 2021. La réception provisoire des travaux a eu lieu le 14 octobre 2021 avec quelques remarques. Le service technique communal procèdera en 2022 à la commande et la pose du mobilier cuisine.

Peintures extérieures et carrelages au hall omnisports

Le 21 octobre 2020, le Collège communal a attribué le marché pour la rénovation des peintures des soubassements du hall omnisports, qui ont fait l'objet de taggs dégradants, à la firme EURO PEINT de Liège, pour le montant d'offre contrôlé de 7.272,35 € hors TVA ou 8.799,54 €, TVA (21%) comprise. Ces travaux, commencés le 10 novembre 2020, ont été finalisés au mois de février 2021, après les conditions climatiques hivernales, de sorte à permettre l'exécution de diverses plantations aux abords du hall prévues dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics de la place de la Gare (cf. revitalisation urbaine du quartier de la place de la Gare).

D'autre part, des désordres ont été constatés au niveau de certains murs (fissures) et des carrelages des locaux sanitaires et de la réserve du hall omnisports. Une mission d'étude de stabilité a été commandée en urgence et attribuée au bureau d'études JLD ENGINEERING, pour le montant d'offre contrôlé de 1.633,50 €, TVA (21%). Celui-ci a conclu que l'état général du bâtiment est bon et aucun dommage grave n'a été constaté. Les désordres constatés résultent d'une mauvaise mise en œuvre initiale des finitions de sol et, d'autre part, du mouvement de cloisons non porteuses. Néanmoins, il a été conclu que la construction demeure apte à continuer à assurer ses fonctions et donc à accueillir des sportifs et du public dans les conditions normales.

Un marché public de travaux a été mis en concurrence pour la réparation des carrelages et il a été attribué à l'entreprise MACCIO-CAENEN de Barchon, pour le montant d'offre contrôlé de 5.511,55 €, TVAC (21%). Ces travaux ont été effectués en septembre 2021.

La réception provisoire n'a pas encore été réalisée car les joints de dilatation dans la cafétéria doivent encore être réalisés (avenant de 1.984,40 €, TVAC (21%).

Divers

Le Collège communal a été sollicité par la fabrique d'église Saint-Lambert de Soumagne en vue d'officialiser la reprise du parc Eugène Ysaye dans le domaine public communal et a chargé le service du Patrimoine d'instruire ce dossier. Une procédure pourrait être entreprise conjointement avec la Fabrique d'église en vue de faire connaître judiciairement l'acquisition du titre de propriété par prescription.

Le Collège communal avait également sollicité la Fabrique d'église Saint-Lambert de Soumagne en vue d'examiner la possibilité de céder à la commune de la parcelle de terrain bâti située rue Pierre Curie n° 82, cadastrée 1^{ère} division, section D, n°110z3, d'une superficie de 689 mètres carrés, et le bâtiment érigé sur celle-ci (à démolir), en vue d'y aménager un nouvel accès carrossable sécurisé depuis la rue Pierre Curie pour une nouvelle zone publique de parcage à créer dans le cadre du réaménagement du centre du village de Soumagne, ainsi que l'installation de bulles à verres enterrées. L'autorité fabriicienne a émis un avis positif sous la forme d'un droit d'emphytéose à concéder à la Commune de Soumagne. Toutefois, cette opération doit encore obtenir l'accord des autorités diocésaines de tutelle.

Le 22 février 2021, le Conseil communal a approuvé une convention d'établissement de servitudes sur les parcelles privées communales situées rue Louis Pasteur et cadastrées à Soumagne, 6^{ème} division section B, n° 391L, 391N et 391R, en vue de permettre la pose de câbles électriques et l'installation d'éclairage public pour des habitations riveraines.

Le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain rue des Combattants à Fêcher en vue de l'agrandissement du cimetière communal a été abandonné, vu l'avis défavorable de l'administration du SPW préférant une solution de restructuration du cimetière existant.

Le 14 décembre 2021, le SPW a informé la commune d'un arrêté ministériel du 13 décembre 2021 autorisant la procédure d'expropriation en vue de régler, à défaut d'accord avec les tiers concernés, l'acquisition des emprises requises pour la réalisation de chambres de visite d'égouttage rue Reux, dans le cadre des travaux conjoints avec la SPGE.

Le 22 novembre 2021, le Conseil communal a approuvé le déclassement ainsi que la vente de gré à gré d'une emprise de voirie le long de la rue Gustave Defnet pour le placement d'une chambre de visite, avec l'établissement d'une convention de servitude en sous-sol pour le passage d'une canalisation d'eau alimentaire dans le chemin n°28 de Soumagne.

Le Collège communal a décidé d'émettre un avis de principe favorable au projet de déclassement en vue de l'aliénation de gré à gré d'un excédent de voirie situé rue Wergifosse devant le n°62. Le prix de vente a été fixé à 100€/m², soit 2.900,00 €.

Dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine de la place de la Gare, la Commune a comparu le 20 avril 2021 à l'acte passé avec la copropriété « Résidence d'Oultremont » en vue de la cession par bail emphytéotique de deux parcelles communales cadastrées respectivement Soumagne1/A/38P5 et 38R5, pour une superficie globale de 109 m², en vue de l'usage de zones privatives de parcage de véhicules. Cette opération a été concédée pour le prix de 7.500€ payables en dix annuités, pour une période de 99 ans, renouvelable.

Le Collège communal a interpellé des représentants de l'ASBL Carrefour Micheroux en vue de la dénonciation de la convention qui liait la commune à cette association dans le cadre de l'exploitation de la salle « Carrefour » sise Sur les Keyeux 1 à Micheroux, en raison notamment du non-respect des consignes en matière de sécurité et d'assurance. Une mise en demeure sera adressée aux intéressés afin de mettre fin à l'occupation des lieux.

L'AGRICULTURE

La Commission agricole

En 2021, la commission agricole s'est réunie afin de constater les dégâts liés au gel tardif observé au printemps 2021. Ce gel tardif a eu un impact important sur la production de certains fruits. Seuls les fruiticulteurs ont donc été conviés à cette commission. A cette occasion, 3 procès-verbaux ont été dressés. La première réunion de la Commission a eu lieu le 15/07/2021, tandis que le second constat a eu lieu le 01/09/2021. Les pertes de rendement ont été estimées à 90 % pour les pruniers, à 90 % également pour les cerisiers et à 60 % pour les poiriers.

"Commune Maya"

La commune de Soumagne continue ses actions visant la préservation des abeilles, dans le cadre du plan "Commune Maya".

Les vasques qui embellissent les rues communales ont été ornées de plantes vivaces et mellifères. Lors des aménagements d'espaces verts, des plantes mellifères sont systématiquement privilégiées.

L'Administration Communale continue d'apporter son aide aux Amis de la Terre afin de mettre en œuvre un magnifique potager partagé au Bas-Bois, juste à côté du rucher didactique. Une prairie fleurie y a également été implantée.

Des plantations d'arbres et de haies ont encore eu lieu sur le territoire soumagnard durant l'année 2021.

LA COHESION SOCIALE ET LA FAMILLE

La crèche communale

La crèche a accueilli le nombre maximal d'enfants pour lequel elle est agréée (c'est-à-dire 28).

L'année 2021 a été comme dans de nombreux secteurs, marquée par la pandémie. Heureusement, la crèche est restée ouverte et un seul service a dû fermer pendant une semaine. Par contre les différentes activités (bibliothèque, espace-rencontre) ont dû être supprimées.

Les 2 journées pédagogiques ont pu avoir lieu sur le thème des jeux à l'extérieur.

L'accueil des stagiaires s'est quant à lui déroulé normalement.

Le revêtement des sols a été changé dans toute la surface de la crèche et de l'ONE. Malheureusement, les travaux n'ont pas été correctement exécutés et une procédure est en cours afin de pallier aux défauts de placement.

Suite aux marchés publics, le lave-vaisselle et deux frigos ont été renouvelés.

Le service des accueillantes conventionnées

Quelques chiffres

Avec ses 8 accueillantes, le service a assuré l'accueil de 31 enfants équivalents temps plein.

L'encadrement du service

L'administration Communale a poursuivi le passage au statut salarié des accueillantes conventionnées initié par le projet pilote de 2018. Ainsi 3 contrats ont été octroyés aux candidates désignées par l'ONE sur l'année 2021.

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus, les accueillantes ont maintenu l'accueil et se sont adaptées aux mesures d'hygiène, sanitaires et organisationnelles.

L'assistante sociale du service a travaillé en étroite collaboration avec le référent santé de l'ONE pour appliquer les différents dispositifs définis par l'ONE.

5 accueillantes ont été amenées à fermer le milieu d'accueil pour un temps déterminé à la suite d'une contamination au covid.

Les accueillantes ont reçu une indemnisation en compensation de la diminution des présences d'enfants liée à la situation sanitaire.

Les journées de formation ont été annulées en raison des restrictions sanitaires.

Un contrôle SRI a été effectué au sein de chaque lieu d'accueil.

Divers

Le matériel des accueillantes a été, comme chaque année, partiellement renouvelé (lits pliants en bois, barrières, matelas, relax, réducteurs de chaises hautes en PVC, parcs en bois, matelas à langer...) et adapté aux nouvelles normes.

Des sacs poubelles spéciaux ont été remis aux accueillantes destinés à recevoir les déchets provenant de leur activité.

Les accueillantes ont reçu un bon d'achat de 100 euros pour leur permettre de renouveler les jeux et/ou jouets à disposition des enfants dont elles ont la garde ainsi qu'un abonnement de livres 1^{er} âge.

Chaque membre du personnel a reçu des écochèques financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles en remerciement de l'investissement fourni pendant la crise.

Le troisième âge

Le service a encadré les activités et réunions du Conseil consultatif communal des Seniors (voir supra : "Gestion participative"). Cependant, en concertation avec la Présidente, plusieurs séances ont été annulées en lien avec l'évolution de la crise sanitaire.

Des ateliers axés sur l'utilisation du smartphone par les seniors ont été organisés en collaboration avec le service Mobitic de la Province de Liège.

Un numéro spécial seniors du Soumag a été réalisé en collaboration avec la cellule communication.

En raison de la pandémie, un grand nombre d'activités récréatives a été annulé. Une excursion en décembre 2021 a pu être organisée.

Le Conseil consultatif communal des seniors (CCCS)

En 2021, le Conseil consultatif communal des seniors (CCCS) se composait comme suit :

- l'Echevine de tutelle : Madame Thomassin Marielle
- le Bureau : Mme Werner Liliane, Mme Leruth Irène, Mme Henvaux Christiane, Mme Thomassin Marielle et Mme Bronsart Joanne (ces deux dernières n'ont qu'une voie consultative)
- le secrétariat (assuré par Mme Bronsart Joanne).
- Mme Werner Liliane, Présidente
- Mme Leruth Irène, Vice-présidente
- Mme Henvaux Christiane
- Membres : Mme Davister Michelle, Mme Depuis Gilberte, M. Duprez Gerhard, Mme Ernotte Marie-Josée, Mme Larbuisson Suzanne, Mme Lambertz Christelle, M. Thonnard Jean, Mme Biot Chantal, Mme Bonniver Yvette, M. Colson Georges, M. Massart Guillaume, Mme Ortman Arlette, Mme Dewandre Marie-Jeanne, Raskin Francis, Larovenko Claude.
- Suppléante : Biemar Micheline

Les réunions CCCS se déroulent tous les 1ers lundis du mois (sauf congés).

Le bureau du CCCS se réunit en séance plénière minimum quatre fois l'an.

En 2021, il y a eu deux réunions du bureau et 4 réunions de l'ensemble des membres quand la situation sanitaire le permettait sans risques.

En 2021 le CCCS a :

- Sollicité quelques séances d'informations sur les services communaux, pour permettre aux conseillers CCCS d'informer la population;
- Fait le relais auprès des services communaux des éventuels problèmes d'accessibilité, de sécurité et de parking sur la commune.
- Le CCCS a également voulu remettre sur pieds des projets envisagés en 2020 (voir ci-dessous) :
- Eu la volonté d'organiser des conférences (projet annulé)
- Eu la volonté d'organiser une journée/concert (projet annulé)
- Eu la volonté de créer une exposition sur le Soumagne d'antan (projet annulé)

Les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite

Excursions pour PMR

Une excursion a pu être organisée en décembre 2021 (visite moutarderie Bister + atelier de dégustation de glace).

Label "Handicity"

L'agent "handicontact" continue sa mission.

Le service "Egalité des Chances" est en place.

Relais "Handicontact"

L'agent "Handicontact", en collaboration avec un agent CPAS, est plus particulièrement au service des personnes en situation de handicap, momentanée ou non, afin de favoriser leur intégration, par la création d'un réseau local d'information, d'aide et de soutien aux personnes concernées et à leur entourage.

L'agent "Handicontact" est la plaque tournante et le coordinateur d'un réseau local d'acteurs généraux et spécialisés. Sa mission est d'informer, de conseiller, d'orienter et d'accompagner dans leurs démarches toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers le/les service(s) aptes à répondre aux besoins énoncés.

La charte pour l'égalité des chances dans les communes wallonnes

Depuis des années, le Collège communal s'engage pour une société où les différences n'entravent pas la vie privée ou professionnelle de chacun.

La commune soutient et participe aux campagnes qui vont dans ce sens (ruban blanc, opération arc-en-ciel, journée de la femme, ...)

Les actions solidaires diverses – Participation du service – Synergies de travail

Plusieurs autorisations de démarchage ont été accordées à des associations poursuivant des buts philanthropiques ou humanitaires (CAP 48, Iles de Paix, opération DAMIEN, etc.) et la publicité de celles-ci a été faite sur notre site internet.

Le service a mis en place et/ou collaboré à diverses actions de solidarité et a participé à différents groupes de travail et actions mises en place sur la commune :

- Groupe de travail les Bienveillants ;
- Groupe de travail Sou-maillons ;
- Réunions concernant la problématique des transmigrants ;
- Réunions supracommunale pour développer de manière durable une plateforme de facilitation du volontariat qui a débouché sur la mise en place d'une plateforme de volontariat ;
- Plateforme et projets pour lutter contre les violences domestiques ;
- Aide et gestion temporaire du centre de dons pour les sinistrés ;
- Gestion et coordination de l'aide à la vaccination (inscriptions, informations, organisations des trajets, organisation et gestion de la permanence téléphonique, ...).

Le service de la Famille travaille régulièrement avec le PCS. Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie.

LE LOGEMENT

L'ancrage communal et les logements publics

En tant que pouvoir public de proximité, la commune a un important rôle à jouer à ce niveau, en collaboration et en concertation avec ses partenaires privilégiés que sont le Centre public d'action sociale, la Société de logement de service public "le Foyer de la Région de Fléron" et l'Agence Immobilière Sociale du Pays de Herve.

Concrétisation des projets contenus dans les plans d'ancrage précédents et perspectives en matière de logements sociaux

Le « Foyer de la Région de Fléron » compte aujourd'hui 488 unités de logements sociaux sur Soumagne, dont 340 sur l'entité de Soumagne, 8 à Ayeneux et 140 à Melen. Ils se répartissent comme suit :

- 14 duplex rez à une chambre
- 32 duplex rez à deux chambres
- 12 duplex étage à deux chambres
- 34 duplex étage à deux chambres
- 8 appartements à une chambre
- 23 appartements à deux chambres
- 5 appartements à trois chambres
- 4 appartements à quatre chambres
- 28 maisons à deux chambres
- 309 maisons à 3 chambres
- 19 maisons à quatre chambres

La commune a finalisé les deux premières opérations d'aménagement de logements de transit dans les immeubles du CPAS situés rue de l'Égalité 446 (juillet 2020) et rue des Trois Chênes 64 à Ayeneux (mars 2021).

L'occupation des lieux a repris, moyennant l'adoption préalable d'une convention de partenariat entre la Commune et le CPAS conformément aux décrets et arrêtés régionaux en vigueur en cette matière. Celle-ci a été approuvée respectivement par le Conseil communal le 22 mars 2021 et par le Conseil d'Action sociale le 14 avril 2021, ce dernier s'engageant à fournir chaque année un rapport d'activité relatif à l'accompagnement social des bénéficiaires.

La rénovation du logement de la rue de l'Égalité (maison 3 chambres) s'est élevée à 45.271,19 € TVAC et celle du logement de la rue des Trois Chênes (maison 2 chambres) à 17.029,15 € TVAC. Une subvention régionale de 34.567,01 € a été octroyée pour le logement de la rue de l'Égalité et une seconde de 12.898,17 € pour celui de la rue des Trois Chênes, ce qui couvre 76% des dépenses engagées par la Commune.

Les travaux d'aménagement des deux logements de transit à créer dans l'ancien presbytère de Fêcher situé rue des Combattants ont été arrêtés à la suite de l'incendie survenu le 22 février 2020 ayant sinistré la toiture. La toiture en cause a été sécurisée au moyen d'un bâchage adéquat. Le Collège communal a décidé le 30 décembre 2020 d'arrêter définitivement les travaux en cours commandés respectivement à la firme IRENO-ZUNE de Malmedy (gros-œuvre et parachèvements) et à BURO-G de Waimès (peintures) afin de recommencer le projet d'aménagement de ces logements sur de nouvelles bases, notamment en matière de performance énergétique plus pointue.

Une nouvelle prolongation du délai jusqu'au 15 mai 2023 a été obtenue du ministre compétent afin de recommencer les procédures administratives pour la désignation d'un auteur de projet et ultérieurement d'une entreprise en vue d'exécuter les travaux.

Un marché public de service relatif à la mission d'architecture, de stabilité et techniques spéciales, direction et coordination en matière de sécurité et santé des travaux d'aménagement de deux logements de transit dans ce bâtiment a été mis en concurrence le 17 mars 2021.

Le Collège communal l'a attribué le 28 juillet 2021 au bureau d'études AC&T société d'architectes sc-srl de Liège, pour un pourcentage d'honoraires de 9,15%.

L'avant-projet des travaux a été validé par le Collège communal en date du 15 septembre 2021. Les travaux, divisés en 2 lots, sera mis en concurrence dans le premier trimestre 2022, après validation du projet par le Pouvoir subsidiant. Le marché comprendra :

- LOT 1 - GROS OEUVRE, MENUISERIES ET FINITIONS, estimé à 377.497,64 € dont 12.419,20 € d'options hors TVA ou 400.147,50 €, TVA (6%) et options comprises ;
- LOT 2 - ELECTRICITE, estimé à 14.660,00 € dont 250,00 € d'option hors TVA ou 15.539,60 €, TVA (6%) et options comprises ;

Le montant global estimé de ce marché s'élève donc à 392.157,64 € hors TVA ou 415.687,10 €, TVA (6%) et options comprises.

Une partie des coûts du marché est subsidiable par le SPW - Département du Logement, à concurrence de 155.000,00 € et, dans le cadre du projet POLLEC 2020, par le SPW-Département Environnement et Energie, à concurrence de 75.000,00 € (pour un investissement de 100.000,00 € de travaux de rénovation énergétique du bâtiment).

La participation du CPAS est également acquise dans le cadre de l'action de l'Agence Immobilière Sociale du Pays de Herve à laquelle a adhéré la commune.

La réforme du Code wallon du Logement et la déclaration politique en matière de logement pour les années 2019-2024

La collaboration entre le CPAS, l' AIS Pays de Herve et le service communal du logement s'est mise progressivement en place. L' AIS a commencé à développer la prose en charge et mise en location de biens locatifs privés. Pour ce service, la Commune a rétribué l' AIS du Pays de Herve proportionnellement à notre chiffre de population à raison de 0,53€/habitant, soit 9.109,11 €.

Nous attendons comme les autres opérateurs (CPAS et SLSP Foyer de la Région de Fléron) la mise en place concrète des mesures d'opérationnalisation de la déclaration politique régionale du logement.

Le Guichet unique du Logement et de l'Énergie

Afin de guider objectivement l'action communale en matière de logement, la Commune de Soumagne s'est donc dotée d'un plan stratégique transversal qui guidera l'action concertée des services concernés (Urbanisme, Logement, Patrimoine, Environnement et Mobilité).

En matière de logement durable et d'énergie, la Commune dispose d'un service communal du logement et de l'énergie, comprenant deux agents à temps plein et un responsable de service, qui :

- assure une information coordonnée des citoyens sur les aides et les droits en matière de logement et de primes/aides à l'énergie;
- tient un inventaire permanent des logements inoccupés au sens de l'article 80;
- tient un inventaire permanent des terrains à bâtir, en collaboration avec le service de l'Urbanisme;
- tient un inventaire permanent des bâtiments inoccupés appartenant à des personnes de droit public;
- tient un inventaire permanent des possibilités de relogement d'urgence, en collaboration avec les services sociaux du Centre public d'Action Sociale ;
- effectue les enquêtes de salubrité et de sécurité des logements et rédige les arrêtés mayoraux y relatifs. Notre conseiller en énergie a également été formé pour exercer cette tâche.
- tient à jour une liste des logements interdits d'accès ou déclarés inhabitables;
- coordonne la gestion et le financement des chantiers de construction des logements de transit en cours.

Statistiques des actions menées contre l'insalubrité des logements

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'enquêtes (logements)	29	24	20	30	35	32	16	18	14	10	11
Visites	42	32	23	37	55	34	20	20	12	10	11
Conclusions enquêtes											
Classé sans suite	3	1	6	6	2	-	1	1	1	3	3
Habitable améliorable	19	14	4	11	36	15	9	9	7	2	-
Habitable améliorable surpeuplé	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inadapté	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Inhabitable améliorable	9	5	2	5	3	4	1	4	2	-	4
Inhabitable améliorable surpeuplé	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non améliorable	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Salubre (réhabilité)	1	5	5	8	8	15	5	2	3	5	-
Surpeuplé	1	4	-	3	2	3	1	6	1	0	1
Visite impossible	-	1	1	-	5	-	3	1	2	0	-

Arrêtés											
Ordonnant travaux	31	21	6	20	39	20	11	13	9	4	2
D'inhabitabilité	10	6	2	5	3	4	1	4	2	-	5
Sécurité publique	-	5	2	4	-	1	1	-	-	-	2
De surpeuplement	1	5	-	3	2	3	1	6	1	-	1
Soumis au permis de location	-	1	-	-	6	-	-	-	-	-	-

Le 22 février 2021, le conseil communal a approuvé le renouvellement du règlement d'octroi de la prime communale « énergie » pour la réalisation des audits énergétiques des logements privés. Celle-ci sera octroyée complémentirement aux propriétaires d'immeubles situés sur notre territoire qui bénéficieront préalablement de la prime régionale pour l'amélioration de la performance énergétique et qualitative de ces logements. Le montant de la prime accordée par la commune est fixé à 50% du montant maximum de celle accordée par la Région (660€) soit maximum 330€ par audit, avec une limitation annuelle à 3 logements audités par demandeur à concurrence de 500€ maximum.

Les logements privés

Voir Chapitre « Urbanisme et Aménagement du territoire ».

LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Le Conseil de l'action sociale

En 2021, la composition du Conseil de l'action sociale a été modifiée suite à la démission de trois Conseillers :

- M. Albert RODEYNS a été remplacé par M. Pierre MAIRLOT,
- Mme Joëlle LALLEMAND a été remplacée par Mme Ginette BRANDT,
- Mme Yvette VAARTS a été remplacée par Mme Ginette NIWA RADWINSKI.

La dotation communale

Pour l'année 2021, la dotation communale au CPAS a été fixée à 2.400.000 €, comme en 2020 (2.299.713,22 € en 2019).

La tutelle

Chaque fois que requis, les délibérations des organes du CPAS ont été soumises à tutelle du Conseil communal et du Collège communal.

Le Comité de concertation commune-CPAS s'est réuni chaque fois que requis par la législation.

Les synergies commune - CPAS

La réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale pour prendre connaissance du rapport sur les économies d'échelle et sur les synergies établies entre les services communaux et du CPAS au cours de l'année 2021 s'est tenue le 25 octobre 2021.

Le rapport annuel du CPAS sera joint aux comptes du CPAS.

LA SANTÉ PUBLIQUE

La commission "dépression" organisée par le Dr Adam de l'AIGS poursuit ses travaux => création du groupe de travail "Les Bienveillants".

Les projets en cours avec les groupes de travail ont dû être annulés à cause de la pandémie (campagne Tip-Top, projet vidéo, et groupes de discussions) mais le groupe de travail a continué des réunions en visioconférence.

Le service a géré et coordonné la campagne de vaccination sur Soumagne (gestion d'un groupe pour assurer les permanences téléphoniques, rédaction et mise à jour d'un FAQ, gestion des plannings et des transports des citoyens, etc.).

